



## ADTC – Avis De Tempête Cévenole Septembre 2011 – Septembre 2012 Chronique des publications

### Sommaire

- Septembre 2011 – Janvier 2012: ADTC: Qui sommes-nous?
- 2 Janvier 2012: L'éolien industriel dans le magazine No 23 de la Région Rhône-Alpes: un décryptage
- 17 Janvier 2012: Entente cordiale ... contre l'éolien industriel
- 17 Janvier 2012: Schéma Régional Climat Air Energie de Rhône-Alpes : Le climat est une bombe à retardement - ce Schéma Régional aussi
- 25 Janvier 2012: Eoliennes géantes - Où en sommes-nous?
- 04 Février 2012: Le dumping environnemental, ça n'arrive pas qu'aux autres...
- 16 Février 2012: Y-a-t-il un projet éolien actuellement en cours sur nos crêtes?
- 18 Février 2012: L'éolien industriel à taille humaine, est-ce que ça existe???
- 20 Février 2012: Eolien industriel et sortie du nucléaire
- 10 Avril 2012: Recours de "Vent de Colère" au Conseil d'Etat: la guerre de l'éolien s'envenime
- 15 Avril 2012: Mont-Saint-Michel, et autre patrimoine de l'humanité
- 23 Avril 2012: Le projet local: bonnes nouvelles, mauvaises nouvelles
- 10 Mai 2012: Précisions concernant la Bretagne
- 15 Mai 2012: Vous aviez dit: "durable" - développement "durable"...
- 28 Mai 2012: Syndrome éolien: le prochain scandale sanitaire mondial?
- 18 Juin 2012: Pour combien de dizaines de milliers d'éoliennes avons-nous vraiment voté?
- 23 Juin 2012: Les Danois s'occupent des nuisances sonores: pour le meilleur ou pour le pire?
- 29 Juin 2012: Portrait-robot d'un scandale sanitaire - Introduction
- 7 Septembre 2012: Eolien industriel, transition énergétique, fractures sociales
- 9 Septembre 2012: Eolien industriel & transition énergétique: un été à l'étranger:
- 10 Septembre 2012: Jeux Olympiques du syndrome éolien: mais où sont nos médailles?

### Autres publications non incluses dans le présent document mais disponibles sur demande:

- Projet de SRCAE Rhône-Alpes version Décembre 2011 – Réponse ADTC dans le cadre de la consultation publique (Janvier 2012)
- Guide du Développement Eolien du Parc Naturel des Monts d'Ardèche: Une évaluation citoyenne (Janvier 2012)

- Protection de l'environnement, du patrimoine, du cadre de vie et de la santé - Contribution à une interpellation des élus au niveau national sur la problématique de l'éolien industriel (Juin 2012)
- Les "Flash Infos" d'ADTC - Chronique Septembre 2011 - Septembre 2012
- "Les moulinets de Pandore" - Dossier complet (Septembre 2012)
- Présentations diverses (diaporamas)

## **Septembre 2011 – Janvier 2012 : ADTC: Qui sommes-nous?**

Notre association s'est créée en Septembre 2011 essentiellement pour lutter contre tout projet de parc éolien (éoliennes géantes) qui pourrait porter atteinte aux crêtes du massif qui domine Prades, St-Cirgues-de-Prades, Lentillères et les alentours immédiats.

Au-delà de cet objectif très local, nous voulons favoriser une prise de conscience des problèmes engendrés par l'éolien industriel, accompagner la réflexion, et encourager le dialogue entre citoyens et élus, sur les enjeux énergétiques et climatiques.

Nous sommes des citoyens attachés à notre territoire, impliqués dans notre territoire, soucieux des questions environnementales, économiques et sociales. Nous ne sommes ni «pro-nucléaires», ni partisans du «retour à la bougie», mais favorables à un développement raisonné des énergies renouvelables. Notre association n'est liée à aucune orientation politique.

Notre association compte déjà une centaine d'adhérents, de nombreux sympathisants, et bien sur quelques détracteurs – surtout parmi les marchands d'éoliennes géantes!

### **Chronologie résumée des évènements:**

#### Printemps 2011:

- Démarchage des communes et des particuliers par un promoteur éolien
- Projet de 10 éoliennes géantes (hauteur > 100m)
- Délibération favorable au projet prise par Saint-Cirgues-de-Prades
- Certains propriétaires s'engagent avec le promoteur (promesses de bail)

#### Fin Août- Début Septembre 2011:

- Premier article dans la presse, réunion d'information à St-Cirgues-de-Prades: le public découvre le projet
- Une pétition est lancée à Saint-Cirgues-de-Prades: 120 signatures
- Création de l'association ADTC: «Avis de Tempête Cévenole»

#### Septembre-Octobre 2011:

- Information du public: tracts, porte-à-porte, avis dans la presse, mise en place d'un site Internet
- Interventions auprès des élus: courrier, réunions, participation aux Conseils Municipaux
- Interventions auprès des pouvoirs publics: sous-préfecture, Parc naturel Régional
- Le projet s'étend à Lentillères, la mobilisation et la pétition gagnent l'ensemble du secteur
- ADTC rejoint les Fédérations Nationales contre l'éolien industriel

### Novembre - Décembre 2011:

- 3 réunions publiques ADTC à St-Cirgues-de-Prades, Prades et Ailhon
- La municipalité de Prades délibère contre tout projet éolien
- Articles de presse, passage sur Radio Fréquence 7
- Réunions de travail avec les maires de Prades et Lentilleres
- Premières rencontres avec des responsables politiques départementaux et régionaux
- Le promoteur éolien annonce qu'il suspend ses activités sur le projet

### Janvier 2011:

- La délibération de Prades contre les projets éoliens est déclarée illégale
- La pétition atteint 600 signatures
- ADTC participe à la consultation dans le cadre du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie)
- ADTC conduit un audit citoyen du Schéma Eolien du Parc naturel Régional
- Intervention auprès de la Présidence du Conseil Général
- Réunions publiques à Fabras, Lentilleres

### **ADTC: Nos objections:**

Nos objections sont pour l'essentiel les mêmes que pour tout projet d'éoliennes géantes:

- un impact environnemental majeur sur un site jusqu'à présent préservé
- des risques pour la santé des riverains proches, et des nuisances sonores dans un large périmètre
- une sérieuse atteinte au paysage de toute la Cévenne Ardéchoise qui fait la fierté et l'attrait de notre région
- un impact économique inéquitable: les uns empochent des rentes, les autres vivent avec les nuisances
- une dépréciation de 20 à 50% de l'immobilier dans les secteurs impactés
- un "business" financé en dernier ressort par l'argent de l'abonné EDF et du contribuable
- aucune contribution significative à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique
- aucune discussion des autres options pour développer l'éolien (éoliennes marines, mini-éolien etc)
- toujours plus de béton et de routes, toujours moins d'espaces naturels
- comme pour les gaz de schiste, aucune implication en amont des populations concernées

### **ADTC: Que demandons-nous?**

#### Au niveau local:

1. Nous nous opposons fermement à la présence d'éoliennes géantes dans le périmètre du Parc Naturel des Monts d'Ardèche, et demandons un moratoire immédiat sur tous les projets envisagés, ce au moins jusqu'à 2014.
2. Dans les communes où l'opinion publique locale est déjà clairement défavorable à l'éolien industriel, nous encourageons les municipalités à prendre sans tarder des dispositions préventives contre l'éolien industriel, à la fois pour rassurer leurs

administrés, pour faire obstacle au démarchage par les promoteurs éoliens, et ... pour donner le bon exemple aux communes voisines.

3. Dans tous les cas, nous demandons que des comités consultatifs municipaux ou intercommunaux soient instaurés pour créer un dialogue entre élus et population, et une réflexion commune sur les avantages et inconvénients de l'éolien industriel, sur les autres formes possibles d'accès à l'énergie éolienne, et sur les options pour tirer parti de l'ensemble des énergies renouvelables locales – solaire, biomasse etc

4. Une stratégie énergétique au niveau départemental doit mettre en cohérence la planification à grande échelle (schémas éoliens, Plans Climat-Energie Territoriaux) avec les initiatives, les démarches et les choix issus de la réflexion menée au niveau le plus local. C'est ainsi seulement que pourra émerger un modèle énergétique territorial cohérent, réaliste, et capable de susciter l'adhésion des populations.

#### Au niveau national:

1. Nous souscrivons à la demande de moratoire sur l'éolien industriel initiée par Mr Y.Vérilhac, ancien directeur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : <http://moratoire-eolien.fr/>

2. Un débat national ouvert et transparent doit être tenu urgemment sur l'avenir du nucléaire et la place des énergies renouvelables dans le "mix énergétique" national à moyen et long terme (horizon 2050). Ce débat doit rapidement déboucher sur une feuille de route réaliste et concrète qui intègre non seulement les aspects énergétiques, mais aussi les contraintes environnementales, l'enjeu climatique, et les préoccupations économiques et sociales de nos concitoyens.

3. Nous demandons la mise en place immédiate, et la promotion vigoureuse, de politiques et de mesures permettant de réduire nos consommations d'énergie, et notamment d'électricité.

#### **ADTC: Quelle est notre action?**

##### A/ Information & Débat:

Nous participons à une veille médiatique permanente (presse, Internet etc) qui consiste à suivre dans l'actualité l'évolution de la controverse très animée qui entoure l'éolien industriel.

Nous reprenons et diffusons sur notre site Internet (**[www.adtc07.com](http://www.adtc07.com)**) les développements qui nous paraissent les plus significatifs pour notre combat local ou par rapport à l'enjeu général.

Nous échangeons avec les fédérations nationales auxquelles nous appartenons de nombreuses informations ainsi que des conseils sur la conduite d'éventuelles actions en justice à venir.

Nous recueillons et relayons les témoignages de victimes des nuisances parfois graves occasionnées par les parcs éoliens industriels. Il s'agit ici de briser un mutisme généralisé au titre duquel les dégâts collatéraux des éoliennes géantes sont systématiquement tus, niés ou minimisés.

Nous distribuons des autocollants et des affiches pour donner de la visibilité à notre action.

Enfin, nous conduisons des réunions publiques d'information et de débat citoyen.

## B/ Interventions auprès des élus et institutionnels:

La **pétition locale** a été initiée par les habitants de St-Cirgues-de-Prades dès la fin du mois d'Août 2011, avant même la création de l'association ADTC. La pétition est un moyen simple pour la population d'exprimer son opposition à un projet d'éoliennes géantes sur nos crêtes, et son scepticisme général à l'égard de l'éolien industriel. ADTC aide à faire circuler la pétition et à rassembler les signatures. Ceci dit, signer la pétition et adhérer à l'association sont deux choses distinctes dont aucune n'implique l'autre. La pétition est un exercice citoyen ouvert à tous, quel que soit le lien de chacun avec notre territoire. A ce jour, la pétition a recueilli 600 signatures.

Nous intervenons auprès de l'ensemble des élus locaux, pouvoirs publics, et institutionnels concernés par un projet éolien dans notre massif: conseillers municipaux, maires, député, Conseil Général, préfet, sous-préfet, Parc Naturel Régional..

Notre périmètre d'intervention au sens strict correspond aux communautés de communes riveraines du massif et des crêtes qui font l'objet de notre action. Mais nos contacts débordent largement ce secteur local.

Nous assistons systématiquement, dans notre périmètre d'intervention, aux réunions de Conseil Municipal et de Conseil Communautaire dans lesquelles l'éolien industriel, et de façon générale les questions énergétiques, sont à l'ordre du jour. Nous rappelons ainsi aux élus que toute décision favorable à l'éolien industriel a des conséquences à la fois concrètes et gravement néfastes non seulement pour leurs administrés, mais aussi pour ceux des territoires voisins.

## C/ Actions sur le plan juridique:

Nous sommes membres des deux fédérations nationales qui luttent contre l'éolien industriel et ses dérives:

- la F.E.D. Fédération Environnement Durable
- la Fédération Nationale Vent de Colère.

Nous avons commencé à constituer les dossiers, concernant les projets en cours ou à venir, qui nous permettront, le moment venu, d'intenter des actions auprès des tribunaux administratifs pour faire annuler ces projets.

De même, nous mettons en place les éléments qui permettront de favoriser l'assignation en justice, au titre d'actions de nature civile (dommages et intérêts), toutes parties identifiées comme responsables des impacts négatifs ou des manquements qui seraient constatés si un projet venait à se concrétiser: atteintes à la santé humaine, non-respect d'engagements de protection paysagère, dévalorisation des biens immobiliers, manques à gagner des activités économiques.

## **Comment participer?**

L'enjeu aussi bien local que national concernant l'éolien industriel nécessite **une implication active de chacun**. Il ne suffit pas de constater qu'*"il y a des associations qui s'en occupent"*.

Vous pouvez :

- vous renseigner, faire circuler l'information, et participer aux réunions que nous organisons

- aller voir par vous-même des éoliennes géantes de près (un jour de vent); parler avec les gens qui habitent à proximité
- détecter dans le discours ambiant, et dénoncer, l'abondante propagande tantôt agressive, tantôt insidieuse, tantôt simplement naïve, qui vise à rendre acceptables aux yeux du public une filière de production électrique pour le moins contestable
- exprimer directement à vos élus vos préoccupations, vos objections éventuelles ; si vous leur écrivez, vous pouvez nous envoyer copie de votre courrier
- signer et faire signer la pétition
- nous contacter en nous adressant un courriel à [adtc@laposte.net](mailto:adtc@laposte.net)

\*\*\*

## **2 Janvier 2012 : L'éolien industriel dans le magazine No 23 de la Région Rhône-Alpes: un décryptage:**

La Région Rhône-Alpes vient de publier le numéro 23 de son magazine (Hiver 2011; téléchargeable sur [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)). Ce numéro est entièrement consacré à l'enjeu climat-énergie et sa déclinaison dans le contexte de la Région. On ne peut que saluer le choix de la rédaction d'avoir fait de ce sujet o combien crucial le thème de son journal. Le magazine est bien présenté, équilibré, clair. Or, s'il est pédagogique sur la plupart des sujets dont il traite, ce magazine est par ailleurs, **sur le sujet de l'éolien industriel, un monument de désinformation**. La pédagogie, en la circonstance, consiste à décrypter cette forme insidieuse de propagande. C'est ce qu'on s'emploie à faire dans le présent article, non sans une pointe de légèreté – mais ne vous y trompez pas: la désinformation n'est pas matière à rigolade; nous la dénonçons on ne peut plus solennellement.

Dans l'Ecole de la République, savoir repérer et décrypter la désinformation devrait être une compétence incontournable de nos jeunes en sortie de leur scolarité. Des expériences fort probantes ont été réalisées, dans notre pays, pour éveiller des enfants de maternelle à la réflexion philosophique. A l'ère des marchands de rêve et du marketing généralisé, le simple contact avec la réalité requiert un effort de vigilance intellectuelle accru de la part des citoyens. Sinon, voici, sur le cas de figure concret qui se présente, comment toute une société, dite «évoluée», est susceptible de sombrer dans une forme d'hypnose:

### **Le problème:**

1. La population générale **n'est pas, ou n'est plus, favorable au développement de l'éolien industriel**; lorsqu'un projet se précise sur un territoire, ce manque d'enthousiasme se transforme rapidement, dès qu'un minimum d'information a pu circuler (nuisances, impacts sanitaires, inefficacité énergétique, inefficacité climatique, gâchis économique), en une opposition farouche qui est de nature à causer des retards considérables aux projets.

2. Les gens sont **en train de prendre au sérieux l'enjeu climat-énergie**, à s'inquiéter des conséquences pour eux-mêmes, pour leurs descendants et pour la planète, et à avoir envie que des mesures sérieuses commencent à être prises. Or, moyennant un minimum d'information, ils découvrent que le bilan de l'éolien industriel en matière de réduction des gaz à effet de serre est, pour notre pays, **au mieux minuscule, voire négatif**. Pendant ce temps, au niveau planétaire, les émissions de CO2 sont parties pour augmenter de 20% d'ici 2035.

3. Aucun parti politique n'a mis en avant **une feuille de route convaincante** qui réponde au défi climat-énergie en intégrant les nécessités économiques, les contraintes environnementales,

et les préoccupations sanitaires et sociales. Il en résulte l'absence d'un cadre d'aménagement du territoire suffisamment cohérent pour susciter l'adhésion des populations.

4. A défaut, les pouvoirs publics projettent néanmoins d'avoir **600 éoliennes géantes installées dans la Région Rhône-Alpes d'ici 2020**, ceci par déclinaison des accords de Kyoto, accords repris au niveau européen sous la forme d'objectifs contraignants, objectifs à leur tour «affinés» dans le cadre des Grenelle de l'Environnement. Toute personne normalement constituée qui a appliqué son intellect à suivre la logique de cette cascade d'engagements a perdu le fil. Quoi qu'il en soit, concrètement, un exercice dit «*schéma éolien régional*» est en cours, qui consiste essentiellement pour les industriels de l'éolien à désigner, sur une carte de Rhône-Alpes, les endroits où il est judicieux, de leur point de vue, d'installer ces 600 machines géantes, c'est-à-dire en gros: **peu importe pourvu qu'on arrive à les "caser"**.

5. **Aucun des partis politiques établis** ne s'est opposé clairement à ce programme de déploiement.

6. **On est à 6 mois d'une échéance électorale majeure.**

7. Entre temps, il faut consacrer le prochain magazine **aux options prises par la Région** en matière énergétique et climatique.

**Touffu, non?**

Mais à présent:

**La recette pour s'en sortir:**

**Etape 1. Ne pas dire un mot du problème:**

C'est la sagesse populaire même: ne parlons pas de ce qui fâche, ou qui risque de fâcher. Donc, d'un bout à l'autre du magazine, aucune mention de "*parc éolier*", d'"*éolienne géante*", de "*Z.D.E.*" etc. Les 600 éoliennes géantes au programme, le Schéma Régional, les zones préférentielles réclamées par les industriels, les permis de construire accordés en plein milieu de Parcs Naturels Régionaux, l'indignation locale, les levées de boucliers, les pétitions de plusieurs milliers de signatures, les procès devant les Tribunaux Administratifs, des députés qui s'insurgent, des ministres qui s'inquiètent: **silence**.

**Etape 2. Parler d'autre chose:**

Autre chose? Oui: quelque chose qui ressemble au sujet qui fâche, mais plutôt comme une variante bénigne, susceptible de jouer le rôle d'**ersatz apaisant**. Ainsi, on trouve en page intérieure du magazine un article, par ailleurs bien sous tous rapports, concernant un fabricant local de mini-éoliennes: 2m de diamètre, hauteur maxi 20m, utilisation en autonomie locale. Le prix est annoncé. Une solution compréhensible, discrète dans le paysage, a priori inoffensive, et en plus honnête: tout ça passe déjà mieux. Le mini-éolien par rapport à l'éolien industriel, c'est comme le Canada Dry et l'alcool: on peut s'y tromper si on n'y fait pas attention, mais seul le premier est inoffensif. En plus, ici, on apprend que les pales sont fabriquées en Ardèche. Si ça se trouve, la dé-mondialisation est déjà sur les rails. Qui sait, on aura peut-être un jour des éoliennes AOC. Tout ça fait chaud au cœur. **Tout le monde aime**. Parfait.

**Etape 3. Cibler les subconscients:**

Bombarder votre audience de messages subliminaux. Ne pas hésiter à en mettre plusieurs couches - sans jamais toutefois perdre de vue l'étape 1 ci-dessus: ne pas **dire** un mot du problème.

Donc, **en couverture** du magazine, la photo d'une **éolienne géante**, prise sous un angle flatteur. Un soleil digne d'une brochure du Club Med. La blancheur des pubs de dentifrice. La prise de vue est rapprochée, créant l'impression d'un décor intime. Le paysage à plus vaste échelle dans lequel l'éolienne s'inscrit (ou, selon le cas, fait verrue) est gommé. Dans la photo, l'éolienne EST le paysage. La vue ne manque pas d'inclure un peu de végétation environnante, laquelle fournit la touche indispensable de vert (et donc de "vert"). Par ailleurs, cette végétation est déprimante car amorphe, presque recroquevillée: par contraste, les formes pures et élancées de l'éolienne évoquent le dynamisme, l'exaltation, l'envol. La configuration de la végétation a comme autre avantage de montrer, tout en les cachant, les autres éoliennes du parc. On les distingue dans l'angle de la photo, présentes mais aussi comme entre parenthèses. Une deuxième éolienne aussi blanche et aussi haute que celle en premier plan aurait commencé à faire mal aux yeux. Là, ces autres éoliennes sont comme un écho discret et rassurant de la première; on les a en tête, mais on ne les a pas dans la figure: c'est le degré le plus bénin possible de la co-visibilité. Or la co-visibilité est précisément un des aspects du sujet qui fâche. Enfin, cerise (monumentale) sur le gâteau: **l'enfant qui fait du vélo** au pied de l'éolienne! Le chemin est plat et bien tracé, aucun obstacle, pas de danger. Alors, rassurés? Et devinez quoi: le chemin relie l'éolienne et l'enfant. Chez l'un comme chez l'autre, la mobilité est inhérente au sujet: de même qu'une éolienne est faite pour tourner, un enfant à vélo est fait pour circuler. Mais ici, l'instantané de la photo fige l'une et l'autre dans une posture d'équilibre qui signifie "*bon pied bon oeil*", sécurité, et harmonie. L'avenir de nos enfants serait-il obscurci par le problème climat-énergie qui se profile à l'horizon? Pour celui-ci en tout cas, l'éolienne est comme un grand frère, elle le protège de toute sa hauteur, et en même temps lui montre ce chemin qu'il suit d'ailleurs en toute confiance: un chemin clair et sans encombre vers le monde des énergies "*propres*".

#### **Etape 4 : Cultiver les amalgames:**

L'enfant qui fait du vélo sous l'éolienne entourée de végétation, c'est évidemment l'amalgame entre le naturel et l'artificial, poussé jusqu'à confondre parc récréatif et parc industriel. Faire du vélo à 80 cm au-dessus d'une ligne enterrée à 20000 volts, c'est cool. Mais ceci n'est que la une du magazine. On tourne la première page avec son éolienne géante, et voici tout un dossier, au demeurant de bon aloi et parfaitement instructif, sur l'effet de serre planétaire. Ainsi, toute personne ayant feuilleté distraitement le magazine est certaine de se lever de son fauteuil avec, sérieusement incrustée dans son sub-conscient, l'idée que l'éolien industriel participe à la lutte contre le réchauffement climatique, et est donc un ingrédient indispensable de notre marche assurée vers le développement durable. **Mission accomplie!**

La photo de l'éolienne en première page du magazine provient du **parc éolien de la Valdaine** – c'est en tout cas ce qu'indique la légende de la photo. Or il existe un témoignage écrit par un habitant de Rochefort-en-Valdaine. Ce témoignage est à la fois simple et poignant: il en dit plus long que des volumes de décryptage des techniques de «comm». On peut le trouver sur Internet, non pas chez d'obscurs agitateurs anti-éoliens, mais sur un site géré par la Région Rhône-Alpes elle-même:

<http://srcae.rhonealpes.fr/phase-elaboration/travaux-preparatoires/>

Nous le reproduisons ici :

#### **Témoignage d'un habitant du hameau "Le Colombier" à Rochefort en Valdaine:**

*"J'avais construit ma maison dans cette région pour sa tranquillité en 1981, et pouvoir l'apprécier pleinement à la retraite. Depuis l'implantation de ces éoliennes,*



*l'été je ne peux même pas dormir avec les fenêtres ouvertes malgré la chaleur. La fermeture des fenêtres ne fait d'ailleurs qu'atténuer le bruit, on les entend toujours. Avant l'été je lisais à l'extérieur. Avec ces éoliennes je ne peux lire plus d'une heure, le bruit devient trop agaçant, on dirait un avion de ligne dont le passage n'en finit plus. Au niveau bruit, le maire de Rochefort se retranche derrière les mesures du constructeur: Si des mesures de bruits ont peut-être été faites, il faudrait savoir à quels endroits du hameau du Colombier? Par constatations sur le terrain, notamment durant mes joggings, j'ai observé que le bruit n'est pas lié directement à la distance par rapport aux éoliennes, mais varie suivant le lieu ou l'on se trouve. La configuration du terrain et de la vallée doit favoriser des résonances. Au début, j'ai voulu vendre ma maison pour acheter ailleurs et déménager. Mais la dépréciation de sa valeur dans cet environnement, m'en a dissuadé. Suite à l'incident du 19 septembre et l'arrêt momentané, j'avais retrouvé un silence impressionnant que j'avais oublié. Je revivais, et mes voisins appréciaient aussi. Le mieux serait de les arrêter définitivement. Outre la tranquillité retrouvée, on écarterait le risque d'incendie, et éventuellement d'accident, car il m'arrive de faire du jogging sur ce site (sans parler des promeneurs et des chasseurs qui fréquentent ces lieux)."*

Thierry BLANC

Le Colombier

26160 ROCHEFORT EN VALDAINE

Vraisemblablement, l'auteur de ce témoignage a l'habitude de voir l'éolienne du magazine - et de l'entendre - de près. On imagine facilement ce qu'il a pu ressentir en la découvrant ainsi, en couverture d'un magazine diffusé dans tout Rhône-Alpes pour annoncer le "*progrès en marche*" en matière de réponse au défi climat-énergie. On espère seulement pour lui que l'enfant sur la photo n'est pas le sien. Ca pousserait le cynisme de la situation un peu loin.



\*\*\*

## **17 Janvier 2012 : Entente cordiale ... contre l'éolien industriel**

De part et d'autre de la Manche, l'année 2012 commence par un feu d'artifice de nouvelles. Tout cet émoi nous est relayé par un media de référence qui ose enfin poser ouvertement la question: "**Les éoliennes accroissent-elles les émissions de CO2?**" (Le Monde du 10 janvier). La seule chose qu'on pourrait reprocher au quotidien est de sous-entendre que la question est nouvelle, ou paradoxale. On a constaté en effet, depuis fort longtemps, que les pays ayant beaucoup misé sur l'éolien présentent, sur l'ensemble de leur secteur de production électrique, une performance catastrophique en termes d'émissions de CO2: ainsi, au Danemark par exemple, le kWh électrique moyen reste un des plus polluants d'Europe.

La veille de l'article du Monde, un "think tank" (groupe de réflexion) britannique indépendant déclenchait un séisme outre-Manche en démontrant que l'éolien industriel n'est efficace ni sur le plan climatique, ni sur le plan économique. Immédiatement, une multitude de groupes d'"experts", plus ou moins directement sous l'influence du lobby éolien et/ou du gouvernement, montent au créneau pour dénigrer le lanceur d'alerte et essayer de préserver les intérêts industriels et politiques dominants. Il faut préciser que le Royaume de Sa Majesté essaie de suppléer à l'épuisement programme du pétrole de la Mer du Nord par un développement éolien très ambitieux, notamment en mer: 32000 machines prévues d'ici 2020. Par ailleurs, les Britanniques ont du mal à oublier que "*..en décembre 2009, lors de la semaine la plus froide depuis trente ans ... la contribution des 3000 éoliennes du pays a représenté **0,1 %** de la demande d'électricité nationale*" (rapporté par Les Échos du 7nov2011). Autrement dit, il aurait fallu alors 3 millions d'éoliennes pour satisfaire les besoins... "shocking!"

Du coup, le groupe de réflexion CIVITAS pouvait légitimement poser la question de savoir si le jeu en valait la chandelle. Leur réponse est un "NO!" catégorique. Sur l'aspect économique, le titre du rapport publié par le think tank: "**Coûts de l'électricité: la folie de l'éolien**" annonce la couleur. De fait, on y voit cités des coûts unitaires respectifs de £67.8 par MWh pour le nucléaire, entre £96.5 et £133.2 par MWh pour le thermique au gaz ou au charbon, £146.3 par MWh pour l'éolien terrestre, et £179.4 par MWh pour l'éolien offshore. Si ces chiffres sont a priori sans appel, on admettra qu'on puisse les traiter avec circonspection: certes la propagande de l'éolien industriel repose sur une approche économique qui consiste à ignorer effrontément un certain nombre de coûts inhérents à la filière. Mais par ailleurs, les évaluations des coûts du nucléaire sont susceptibles d'être entachées du même défaut, ce d'autant plus que, au Royaume Uni comme en France, les coûts de l'aval du cycle nucléaire (gestion des déchets, démantèlement) sont encore mal maîtrisés, voire pour l'instant inquantifiables.

Sur l'aspect climatique, le rapport ne se contente pas de confirmer qu'un développement massif de l'éolien conduit à un mix énergétique fortement générateur d'émissions de gaz à effet de serre – comme au Danemark. Il va plus loin en soulignant que l'éolien couplé à des centrales thermiques au gaz génère davantage d'émissions que des centrales au gaz qui tourneraient en continu! D'où le paradoxe selon lequel **le développement de l'éolien met la Grande-Bretagne en**

**difficulté pour atteindre ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre.** La aussi, des experts pro-éoliens ne manqueront pas de disséquer les chiffres et d'essayer de décrédibiliser les conclusions. "Wait and see..."

Ce qui reste inattaquable, dans ce rapport CIVITAS, est la lucidité et l'éloquence avec lesquels il souligne l'incohérence fondamentale qui frappe la double problématique de réduction des émissions et de développement des énergies renouvelables, notamment dans son cadrage au niveau européen. D'un côté, la législation climatique spécifie des objectifs de réduction de gaz à effet de serre. De l'autre, les directives climat-énergie européennes, transcrites dans la loi britannique, spécifient des objectifs de développement des énergies renouvelables. Ainsi, la législation codifie à la fois le résultat à atteindre et le moyen pour y parvenir. Or, **la simple confrontation avec la réalité fait apparaître que le moyen n'est pas adapté au but poursuivi.** Le rapport conclut fort logiquement que si l'on veut sérieusement s'attaquer au dérèglement climatique, il faut commencer par remettre à plat les objectifs concernant les énergies renouvelables. Pour le coup, la conclusion est la même pour la Grande-Bretagne et pour la France: Entente Cordiale! Autrement dit: **adapter les politiques climat-énergie à la réalité des enjeux, ou s'enfermer dans un cadre législatif bancal, telle est la question** - question que nos responsables politiques Rhône-alpins, entre autres, seraient bien inspirés d'examiner dans le cadre de leur projet de Schéma Eolien Régional.

De retour de ce côté-ci de la Manche, un autre média de référence dans le domaine environnemental crée lui aussi l'évènement en faisant état ouvertement de la contestation grandissante à l'encontre des projets d'éolien offshore au large des côtes normandes. Ce magazine, soutenu par la publicité des groupes industriels et des promoteurs de l'éolien, est d'ordinaire avare de critiques à l'endroit de l'éolien industriel. Sa ligne éditoriale se serait-elle légèrement infléchie en constatant par exemple que les professionnels du tourisme normand viennent, comme on dit familièrement, de "percuter", c'est-à-dire de comprendre que des centaines d'éoliennes offshore ne vont pas attirer la clientèle parisienne ou britannique attachée aux horizons marins épurés, immuables et apaisants; et que, selon le système hautement équitable, responsable, et éthique de l'éolien industriel, les manques à gagner vont être entièrement ... "***pour leur pomme***"! Comme disent les Anglais, inventeurs du libéralisme économique: "*Business is business!*", ce qui sous-entend notamment: chacun pour soi. Nous sommes de tout cœur avec la Normandie solidaire et authentique.

#### **Sources:**

- . Article du Monde: <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2012/01/10/les-eoliennes-accroissent-elles-les-emissions-de-co2/>
- . Article Actu-Environnement: <http://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-offshore-contestation-opposants-degradation-environnement-pollution-emploi-14623.php4>
- . Réaction Professionnels du Tourisme Normand: <http://www.umih.fr/actu.php?id=2050>
- . Dossier de presse rapport CIVITAS (en anglais): <http://www.civitas.org.uk/press/prleaelectricityprices.htm>

\*\*\*

## **17 Janvier 2012 : Schéma Régional Climat Air Energie de Rhône-Alpes : Le climat est une bombe à retardement - ce Schéma Régional aussi**

Un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est en préparation sous l'égide du Préfet de Région et de la Présidence de la Région. **Une consultation du public rhône-alpin est ouverte** depuis le 20 Décembre et jusqu'au 20 Février (voir: <http://srcae.rhonealpes.fr>). C'est tant mieux. Ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'éolien industriel dans notre région, mais n'ont pas forcément le loisir d'étudier les 300 et plus pages de documentation disponibles, pourront se reporter, au texte que nous communiquons aux instances du SRCAE dans le cadre de cette consultation publique ("*Mémo SRCAE Rhône-Alpes version Déc 2011 Commentaires*").

Dans sa généralité, ce Schéma est un exercice parfaitement salubre et louable, puisqu'il énonce des objectifs pour notre Région en matière de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre (GES), et de divers polluants atmosphériques. Ces objectifs sont déclinés selon les 4 grands secteurs à la fois énergivores et responsables de notre contribution au dérèglement climatique: bâtiment, transport, industrie, agriculture. Des orientations concrètes sont ensuite définies pour réduire à la fois les consommations et les émissions. Très bien.

Par ailleurs, le SRCAE fixe également, ou plutôt reprend, et décline, des objectifs de développement des énergies renouvelables. Tout le monde est favorable aux énergies renouvelables dès lors qu'elles sont mises en oeuvre de façon raisonnée, qu'on a défini clairement quel(s) problème(s) on s'attache à résoudre, et jusqu'à quel point les renouvelables y apportent une solution. **Or, on ne trouvera rien ici sur la façon dont le secteur de la production énergétique en général, ni celui des énergies renouvelables en particulier, est censé réellement contribuer aux objectifs majeurs du SRCAE, notamment celui de la lutte contre les émissions de GES.** Curieux, non? Plus grave encore, concernant l'éolien industriel, le SRCAE reprend à son compte et diffuse la fiction savamment répandue selon laquelle cette filière est un outil vertueux et efficace contre le changement climatique, et donc un ingrédient du développement durable de notre Région.

Dans son analyse de la déroute américaine au Vietnam, la philosophe Hannah Arendt avait repéré la façon dont toute la pensée des stratèges militaires américains était fondée sur une "***vérité dépourvue de tout lien avec les données du problème à résoudre***". Arendt explique que "*dans le domaine de la politique, où le secret et la tromperie délibérée ont toujours joué un rôle significatif, l'autosuggestion représente le plus grand danger: le dupeur qui se dupe lui-même perd tout contact non seulement avec son public, mais avec le monde réel, qui ne saurait manquer de le rattraper, car son esprit peut s'en abstraire mais non pas son corps*". Entre temps, des millions de vies humaines avaient été éliminées de la partie vietnamienne du monde réel.

Dans notre monde réel, notre Région Rhône-Alpes, **de son propre aveu**, n'atteindra pas ses objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2050. On apprend par ailleurs que le bilan carbone de notre pays s'est aggravé (+30% en 20 ans), et qu'au niveau planétaire, bien loin de limiter la hausse des températures à +2C à l'horizon de la fin du siècle, nous courons vers une augmentation probable de +3.5C à +6C, *ou plus, dès 2050*. Et que pour tout euro qui n'est pas investi **efficacement** dans la lutte contre le changement climatique **aujourd'hui**, il y aura un coût de 3 à 4€ pour remédier aux conséquences du changement climatique **demain**. Et nos enfants en 2050 ne pourront même pas dire que nous, leurs aînés, ne savions pas: tous

les chiffres ci-dessus émanent d'organisations officielles, d'experts sérieux, de médias de référence.

On ne voit pas, par ailleurs, que le SRCAE se préoccupe d'établir **la valeur économique globale** de l'éolien industriel pour notre Région: **des objectifs de déploiement définis ailleurs sont repris docilement sans envisager comment ces objectifs s'intègrent dans le tissu économique territorial, ici**. Où et comment sont traitées les interférences évidentes avec d'autres pans de l'activité économique régionale - le tourisme par exemple? Où et comment est défini l'avantage comparatif de notre Région? Interrogé, il y a une dizaine de jours, sur ce qui constitue les atouts majeurs de notre pays dans la compétition économique mondiale, quelqu'un a parlé de l'art de vivre à la française, de patrimoine, de culture, de paysages. Il n'a pas parlé de remplir le pays d'éoliennes géantes qui tournent un jour sur quatre. Qui a parlé ainsi? Un poète rêveur, nostalgique ou réactionnaire? Un provincialiste en plein repli identitaire? Un partisan du retour à la bougie? Non, c'était Jean-Louis Beffa, ancien PDG de Saint-Gobain, fleuron de l'industrie française et poids lourd du CAC-40. Mr Beffa a précisé qu'il passe actuellement une semaine par mois en Chine: on peut le créditer, pour le moins, d'une vision globale des enjeux économiques.

Enfin, ce Schéma Régional confirme que la population ne veut pas de l'éolien industriel, et il annonce une stratégie pour en promouvoir l'acceptabilité. Certains éléments de cette stratégie sont simplement bizarres (on dirait familièrement: "téléphonés"), tel celui qui vise à étendre aux parcs d'éoliennes géantes les mécanismes de gestion coopérative locale qui sont par ailleurs parfaitement appropriés pour le mini-éolien, le photovoltaïque en toiture, ou la micro-cogénération. Mais d'autres aspects, plus déroutants, apparaissent en filigrane, et c'est tout à l'honneur du SRCAE d'avoir l'honnêteté et la gentillesse de les annoncer. Ainsi, attendez-vous dans les mois à venir à un exercice de "comm" de grande ampleur, à la fois "soft" dans la forme et sérieusement agressif dans la substance, visant par exemple à transmuter la confiscation des paysages par les éoliennes géantes en une merveilleuse "**création de paysages**". Ainsi, "*le dupeur qui se dupe lui-même*" de Arendt serait en train de peaufiner une sorte de méthode Coué, en vérité une camisole mentale visant à façonner un consentement majoritaire, lequel permettra de finir de neutraliser les vilains réfractaires au progrès des "*énergies propres*". Ceci renforce notre conviction qu'il n'y a rien dont nous n'ayons plus urgemment besoin qu'un bon **SRVEC: Schéma Régional de Vigilance Ethique & Culturelle...**

Eh bien, maintenant: **ACTION! Inauguration immédiate du SRVEC:**

1. Considérez que le SRCAE place 92% des communes de la Région en «*zones favorables au développement de l'éolien*» industriel (voir p31 du document «*Projet de Schéma Eolien Régional*»).
2. Considérez qu'à ce titre, certaines communes où *70% de la population ont signé une pétition contre un projet éolien industriel* sont néanmoins cataloguées ici *zones favorables au développement de l'éolien industriel*.
3. Relisez la phrase précédente lentement, en vous concentrant sur le sens littéral des mots, jusqu'à ce que la contradiction inhérente au double énoncé concernant les communes en question vous apparaisse pleinement : «*...70% ... contre...*»..... «*favorables*»....
4. Interprétez cette contradiction comme le signe au mieux d'un *décalage momentané*, au pire d'un *délabrement dans la durée*: pour paraphraser Arendt, des institutions ont perdu le contact avec leur public (ou vice versa: le public a perdu le contact avec ses institutions).
5. *Résolvez cette même contradiction* en interprétant maintenant le phrasé du Schéma comme une *intimation*: «que vous le vouliez ou non, pétition ou pas, *vous allez être* une commune favorable à l'éolien industriel!».

6. Évaluez et discutez la gravité relative du déficit démocratique que chacune de ces deux interprétations suggère.
7. Remerciez Hannah Arendt et les porteurs de son héritage.

\*\*\*

## **25 Janvier 2012 : Eoliennes géantes - Où en sommes-nous?**

Projets éoliens dans le secteur Prades / St-Cirgues-de-Prades / Lentillères:  
La désapprobation exprimée par la population (600 signatures sur la pétition) et la mobilisation générale dans notre secteur semblent avoir contribué à freiner momentanément le travail de prospection des promoteurs.

La population a été encouragée:

- par l'intention manifestée par le Conseil Municipal de Prades au travers d'une délibération, votée courant novembre, défavorable à tout projet d'éolien industriel;
- par l'annonce faite par un promoteur de suspendre sa prospection sur les trois communes;
- par l'amorce d'un dialogue entre élus et administrés dans lequel chacun des trois maires, à des degrés divers, s'est personnellement impliqué.

Ceci étant, la population reste extrêmement inquiète, et irritée, de constater:

- que les positions actuelles des trois municipalités ne font en réalité nullement obstacle aux projets éoliens (nous apprenons que la délibération prise par Prades pourrait être déclarée "illégal");
- que ni les mécanismes de consultation annoncés, ni le processus décisionnel dans son ensemble, n'impliquent la prise en compte effective des droits fondamentaux, des intérêts et de l'opinion des populations concernées.

Nous prévoyons donc de poursuivre notre effort local d'information du public et d'interpellation des élus locaux.

Au niveau Régional (Région Rhône-Alpes):

L'actuel projet de Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE):

- prévoit de livrer la quasi-totalité du territoire régional aux projets d'éolien industriel;
- nie, en la matière, toute particularité aux Parcs Naturels Régionaux;
- favorise, de façon plus ou moins délibérée, l'entreprise de désinformation et de marketing décomplexé orchestrée autour de cette filière intrinsèquement impopulaire.

**Nous participons aux manifestations de mécontentement exprimées dans le cadre de l'actuelle consultation publique relative au SRCAE (voir notre document "*Mémo SRCAE Rhône-Alpes version Déc 2011 Commentaires*"), et à de nombreuses interventions auprès des élus départementaux et régionaux.**

Au niveau du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR):

**Impact du Schéma Régional (SRCAE):**

ADTC se joint aux autres associations du Collectif Ardéchois contre les éoliennes industrielles pour demander au Parc une réaction vigoureuse contre la généralisation et la banalisation de l'éolien industriel dont le SRCAE se fait l'instrument.

### **Audit citoyen de l'actuel Schéma Eolien du Parc:**

Nous avons conduit une étude critique de l'actuel Schéma Eolien du Parc et conclu qu'il serait de l'intérêt général de lui substituer une interdiction pure et simple, dans le territoire du Parc, de l'éolien industriel. Notre analyse et nos objections sont à lire dans notre document "*Mémo Schéma Eolien PNRMA Audit Citoyen*".

### **Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Parc:**

Le Parc Naturel annonce son intention de procéder à l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Notre association est prête à participer à l'effort de réflexion, de proposition et de concertation indispensable au succès d'un tel Plan.

**Nous attendons de ce PCET qu'il se prononce de façon claire, simple et définitive contre l'éolien industriel dans le territoire du Parc**, de la même façon que nous attendrions par ailleurs d'un Parc Naturel Régional une position clairement négative à l'égard d'autres formes non maîtrisées d'industrialisation et d'artificialisation de l'espace naturel: agriculture productiviste (pesticides, OGM), exploitation de gaz de schiste, étalement urbain, etc

A l'inverse, nous souhaitons que le PCET, pour ce qui est de l'énergie éolienne, soit l'opportunité de promouvoir des alternatives conformes à la vocation véritable du Parc:

- . éoliennes de petite taille (<12m) compatibles avec les enjeux paysagers, et maîtrisables en termes d'impacts patrimoniaux et économiques collatéraux;
- . production de proximité, en basse tension, rendant -à nouveau- maîtrisables effets électromagnétiques, nuisances sonores et donc risques sanitaires pour les riverains;
- . consommation locale, sans coûts supplémentaires pour les infrastructures de distribution et de transport (le Parc pourra militer pour le rachat des excédents par les producteurs nationaux);
- . mutualisation des ouvrages dans les sites d'habitat regroupé, notamment les hameaux traditionnels;
- . gestion coopérative/collective des ouvrages, dans une optique à la fois d'équité économique et de culture du lien social.

Le PCET gagnera également de s'inspirer de ces mêmes principes pour mettre en oeuvre les nombreuses autres ressources renouvelables de notre territoire: solaire, hydroélectricité, bois-énergie, biomasse. Nous encourageons enfin le PCET à proposer des mesures fortes et concrètes en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, et à se placer ainsi à l'avant-garde de la nécessaire remise en cause de nos comportements et habitudes de consommation.

\*\*\*

### **04 Février 2012 : Le dumping environnemental, ça n'arrive pas qu'aux autres...**

Comme nous l'avions prédit il y a quelques mois, la pression s'accumule autour du déploiement de l'éolien industriel dans notre pays. D'un côté, les objectifs de déploiement sont réaffirmés avec force au niveau national, et, via les schémas

régionaux éoliens en cours d'élaboration, déclinés de façon rigoureuse, impitoyable même, jusqu'au niveau le plus local. Arrivés dans nos communes, dans nos campagnes, dans nos Parcs Naturels Régionaux, les projets rencontrent scepticisme, stupéfaction, et résistance. Devant ce hiatus majeur, nos politiques, pour la plupart, se réfugient dans un silence gêné, ou dans des généralités qui ne convainquent ni ne rassurent personne.

Par ailleurs, les industriels de la filière trépigent. Pour eux, rien ne va assez vite. Trop d'obstacles, trop de planification, trop de bureaucratie. On comprend aussi que, dans le marasme général de l'économie, il serait curieux que leurs affaires soient par trop florissantes. Selon leur analyse, le modèle économique libéral, qui avait permis le décollage en grand de leur filière, patine. Le remède, en ce qui les concerne, est que le modèle soit rendu encore plus libéral... Voyons comment.

En ce début de Février, le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), fer de lance de l'industrie éolienne (entre autres), indique que l'éolien français a connu une année 2011 difficile. Nous en serions, fin 2011, à 6640 MW raccordés, assurant 2,5% de la production électrique nationale. Dans l'année écoulée, le parc aurait progressé «*seulement*» de 875 MW, contre 1200 MW en 2010. Dans son analyse, le SER déplore, outre la conjoncture économique générale, la difficulté à raccorder les nouveaux parcs éoliens au réseau, et les recours déclenchés par les opposants auprès des tribunaux administratifs. Notons au passage que, l'adaptation du réseau de transport étant à la charge de l'opérateur national RTE, et donc indirectement à celle du contribuable et de l'abonné, l'impatience des industriels, en l'occurrence, ne leur coûte pas cher.

La meilleure défense étant l'attaque, les dirigeants du SER demandent ouvertement que la règle des cinq éoliennes et la procédure ZDE soient supprimées dès que les schémas régionaux éoliens auront été adoptés, c'est-à-dire cette année.

**La règle des cinq éoliennes** prescrit qu'un parc éolien doit comporter au moins cinq éoliennes juxtaposées, ce pour éviter l'éparpillement des installations et le mitage du territoire. Ce risque de mitage serait d'autant plus important dans le contexte du Schéma Régional Eolien en gestation, puisque celui-ci prévoit que 92% des communes de la Région peuvent prétendre accueillir un parc éolien. On pourrait se retrouver bientôt avec presque autant d'éoliennes géantes que de clochers.

**La procédure ZDE** est un passage obligé auprès des collectivités locales: la commune et/ou la communauté de communes décide, en votant une ZDE, de favoriser l'accueil de projets éoliens industriels, puisque seul le classement en ZDE permet à l'opérateur de bénéficier d'un tarif de rachat avantageux (82€/MWh) de son électricité par EDF.

Avec la suppression de ces deux règles, il suffirait à un promoteur de signer un bail avec un propriétaire foncier, de se conformer aux règles relatives aux installations industrielles, et d'obtenir l'aval du préfet, pour faire installer une éolienne géante - ce presque en tout point du territoire, et notamment à côté de chez vous. Ainsi, à supposer que le Syndicat des Energies Renouvelables parvienne à ses fins, vous êtes prévenus: si vous cherchez à vous installer en Rhône-Alpes ces temps-ci, choisissez bien vos voisins!



L'attitude d'une nation qui chercherait à faciliter les affaires des entreprises présentes sur son territoire en allégeant les dispositions législatives visant à protéger l'environnement porte un nom: c'est la définition même du **dumping environnemental**. C'est notamment par ce procédé que les pays émergents, et autres nations dites "*low cost*", nous font concurrence dans la compétition économique mondiale. La posture actuelle du lobby de l'éolien illustre bien que le dumping environnemental, comme tous nos travers, est plus facile à dénoncer chez les autres qu'à détecter chez soi-même.

\*\*\*

## **16 Février 2012 : Y-a-t-il un projet éolien actuellement en cours sur nos crêtes?**

Nous venons de compléter un cycle de 3 réunions publiques, chacune à sa façon animée et fructueuse. Retour ici sur une question d'autant plus frustrante qu'elle devrait relever normalement du b-a-ba - malheureusement, en matière d'éolien industriel, rien n'est simple. La question est: **Y-a-t-il ou n'y a-t-il pas un projet éolien actuellement en cours sur nos crêtes?**

Petit retour en arrière: le 26 Juillet 2011, lors d'une réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Source de l'Ardèche, un projet éolien est présenté par la municipalité de Saint-Cirgues-de-Prades. Le Conseil Communautaire prend acte du projet. Il y a donc bien, à ce moment-là, un projet éolien concernant nos crêtes, projet dont a été saisi la municipalité de Saint-Cirgues-de-Prades, et dont elle saisit à son tour la Communauté de Communes.

Décembre 2011 - avec, entre temps, la levée de boucliers que l'on sait: le promoteur annonce, par courrier adressé aux maires concernés, qu'il suspend sa prospection sur le secteur. On apprend alors que cette suspension n'est pas une démarche spontanée de la part du promoteur, mais que ce sont les maires qui, souhaitant apaiser les tensions, ont demandé au promoteur de faire cette annonce. Cette suspension du projet n'implique donc pas que le promoteur se désintéresse de l'affaire. Quand bien même ce serait le cas, de nombreux autres promoteurs sont susceptibles d'avoir des visées sur nos crêtes. De fait, entre temps, un second promoteur a fait état d'un projet, dossier à l'appui, auprès de la municipalité de Prades.

Le fond de la question, c'est que **les projets d'éolien industriel ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage publique**, mais sont entièrement à l'initiative de sociétés privées. Un promoteur peut donc étudier un secteur et établir des contacts avec des propriétaires fonciers sans même que la commune ni la communauté de communes soient informées. Celles-ci ne peuvent donc ni infirmer, ni confirmer l'existence d'un projet tant que le projet n'a pas été porté à leur connaissance par le promoteur, soit de façon informelle, par courtoisie, soit sous la forme d'une demande de création de ZDE (la déclaration de ZDE - Zone de Développement Eolien - permet au promoteur de bénéficier du tarif de rachat de son électricité par EDF).

En conclusion, que savons-nous aujourd'hui, et que pouvons-nous dire? Nous savons qu'un Schéma Régional Eolien est en cours de finalisation au niveau de la Région Rhône-Alpes. Au titre de ce schéma, 92% des communes de Rhône-Alpes peuvent prétendre accueillir un parc éolien. Les industriels ont, dans le cadre de ce schéma,

fait état de leurs "*zones préférentielles*". Sur cette base, les services de l'Etat, au niveau régional et départemental, sont en train d'évaluer les opportunités de déploiement d'éoliennes géantes dans notre territoire, au regard notamment des enjeux paysagers.

Installer des éoliennes géantes veut dire aussi les raccorder au réseau, et adapter la capacité de celui-ci à recevoir ces nouveaux flux électriques. Tout ceci est également à l'étude et doit donner lieu, dans les 6 mois suivant l'établissement du Schéma Régional Eolien, à un **schéma régional de raccordement**.

Tout ceci est donc en train de se passer, de façon structurée, appliquée et sans nul doute consciencieuse, mais directement entre les industriels, la Région et les services de l'Etat, c'est-à-dire "***au-dessus de nos têtes***", comme on dit familièrement. Ainsi, **pour ce qui est de prendre en compte les intérêts et les points de vue des populations concernées, l'approche en matière d'éolien industriel s'apparente de façon frappante à celle que l'on a connue en son temps pour le nucléaire, et de même plus récemment pour les gaz de schiste**. Désolés pour celles et ceux qui auraient aimé être rassuré(e)s...

\*\*\*

### **18 Février 2012 : L'éolien industriel à taille humaine, est-ce que ça existe???**

En toute logique, non: la contradiction dans les termes tombe immédiatement sous le sens. Le tableau de notre artiste, reproduit sur le logo d'ADTC, s'attache précisément à restituer la démesure, l'effroyable disproportion entre l'éolienne géante et l'échelle humaine.

Ceci dit, il semble bien qu'on assiste, ces derniers temps, à l'émergence discrète d'un "***éolien industriel à visage humain***". Dans les semaines à venir, nous allons nous pencher en détail sur un univers un peu hétéroclite qui nous semble à tout le moins inclure des formes "*douces*" d'éolien industriel. De quoi s'agit-il?

A un extrême du gigantisme, il y a les parcs d'éoliennes géantes qui fleurissent partout, installés et opérés par des géants du secteur de l'énergie ou leurs filiales directes. Ce sont eux qui jusqu'à présent ont été la cible de nos objections.

A l'opposé de ce gigantisme, il y a l'**éolien véritablement à taille humaine**, que nous appelons de nos vœux, et qui nous paraît satisfaire aux exigences du développement durable - rappelons-en ici les caractéristiques:

- petites éoliennes (<12m) à vocation principale d'autoconsommation
- production de proximité en basse tension
- consommation locale, neutre pour les infrastructures de distribution et de transport
- mutualisation des ouvrages dans les sites d'habitat regroupé (hameaux)
- gestion coopérative/collective des ouvrages, favorisant l'équité économique et le lien social.

Selon ces modalités, les impacts paysagers, sanitaires (nuisances sonores et autres), patrimoniaux et économiques deviennent gérables, et les effets de dissensus entre riverains sont évités. On respire!

Or il semble qu'à partir de ce modèle à taille humaine, parfaitement vertueux, toute une nébuleuse d'initiatives se soient créées pour mettre en place des solutions intermédiaires dont certaines confinent carrément, par leur ampleur et leur impact sur le terrain, au gigantisme de l'éolien industriel. Ainsi, on trouve dans cet univers aussi bien des "purs" de l'éolien écologique -y compris les solutions artisanales- que d'anciens zéloteurs de la filière industrielle recyclés dans **des montages dits "participatifs"**. On trouve aussi des idéalistes, souvent des urbains, parfois fascinés par la pureté esthétique des éoliennes, et souvent moyennement au fait des réalités de l'éolien sur le terrain. On trouve encore des investisseurs locaux ravis de pouvoir attirer vers eux tout ou partie des profits normalement happés par les opérateurs industriels nationaux ou trans-nationaux.

Dans notre examen récent du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de notre Région Rhône-Alpes, nous avons relevé notamment que "**l'acceptabilité des projets éoliens (industriels) est actuellement le "point noir du développement de l'éolien (industriel) en Rhône-Alpes"**. D'où un ordre du jour visant à accroître l'acceptabilité des projets, ordre du jour auquel pourraient bien correspondre ces nouvelles modalités intermédiaires d'éolien "coopératif" ou "participatif".

Tout le discours autour de ce type de projets fait un usage abondant **d'épithètes impeccables** telles que "*citoyen*", "*éthique*", "*responsable*", "*solidaire*", "*écologique*", "*vert*"... Tout cela, on le voit, place la barre très haut, comme on dit familièrement!

Dans le cadre du modèle que nous préconisons, tel que rappelé plus haut, nous nous contenterions sans doute, pour satisfaire aux exigences induites par tous ces qualificatifs vertueux, d'introduire simplement une modalité supplémentaire, du genre:

- *reverser gratuitement les excédents d'autoconsommation sur le réseau, au bénéfice des victimes de la précarité énergétique.*

Nous examinerons prochainement, dans les modèles d'"*éolien participatif*" qui semblent avoir le vent en poupe ces derniers temps, comment les exigences "*citoyennes*", "*éthiques*", "*responsables*", etc sont réellement satisfaites ... ou pas!

\*\*\*

## **20 Février 2012 : Eolien industriel et sortie du nucléaire**

Toujours à la suite de nos dernières réunions publiques, un autre questionnement qui revient régulièrement dans les discussions. Pour l'exprimer simplement:

**"*Sans éolien industriel, comment sortir du nucléaire?*"**

C'est la question que se posent beaucoup d'entre nous qui sommes, à juste titre, hantés par le risque nucléaire, et désireux de tout faire pour réduire notre dépendance à l'atome, et ainsi épargner l'apocalypse à nos enfants. Déjà, courant Septembre, nous posions la question dans notre premier tract:

**"*L'éolien est-il notre porte de sortie du nucléaire, ou juste une nouvelle filière coûteuse et largement superflue?*"**

Depuis le début de l'éolien industriel en Allemagne dans les années 80, la hantise du nucléaire a alimenté l'essor de la filière. Mais, comme le montre très bien le cas de l'Allemagne ces derniers mois, on voit bien que pour sortir du nucléaire, remplir le pays d'éoliennes géantes n'est ni nécessaire, ni suffisant.

La réalité de la situation nécessite de s'investir sur plusieurs fronts à la fois:

- . il faut **réduire de façon importante nos consommations électriques**; pour nous en France, cela voudrait dire par exemple un programme immédiat et drastique de remplacement du chauffage électrique dans le bâtiment résidentiel.
- . il faut **cibler un "mix électrique" viable** dans lequel la production à base d'énergies renouvelables fluctuantes - principalement l'éolien - est équilibrée par une production à base d'énergies non renouvelables, ce **sans aggraver les émissions de gaz à effet de serre** – difficile, certains disent impossible, dans le contexte du système de production électrique de notre pays.
- . il faut **allouer des ressources financières gigantesques** à la transition. Pour l'Allemagne, Siemens vient d'évaluer le coût complet de sortie du nucléaire à 1400-1700 milliards d'euros, c'est-à-dire presque autant que la dette publique actuelle de la France.
- . parmi ces ressources financières, il faut envisager d'en allouer au renforcement de la sûreté pour les centrales nucléaires déjà âgées et qui ne pourront être rapidement démantelées.

Arrêtons-nous un instant sur le premier point: *réductions de consommation*. Nous sommes aujourd'hui dans un état de quasi consensus sur le fait qu'à l'horizon 2020, moyennant une politique volontariste et des mesures correctement ciblées, notre pays peut réduire ses besoins en électricité d'une quantité bien supérieure à la production attendue des 10000 et quelques éoliennes qu'on se propose de déployer dans le même laps de temps. Autrement dit, en réussissant cette réduction des besoins, qui est par ailleurs indispensable, l'ensemble de la production des parcs éoliens industriels prévus devient tout simplement **superflue**.

Redisons-le: ce qui est limitant par rapport à notre effort pour sortir du nucléaire, ce sont 1. notre capacité à réduire nos consommations, 2. notre capacité à réduire et maîtriser nos émissions de GES, 3. le "nerf de la guerre", c'est-à-dire les finances. On essaie de nous faire croire que le facteur limitant, au contraire, est le rythme auquel nous sommes capables de mettre en place les énergies renouvelables de substitution. Or qui s'emploie à essayer de nous faire croire cela? Le lobby industriel, notamment celui de l'éolien, qui depuis 30 ans bientôt nous fait miroiter qu'avec force éoliennes géantes, la voie de la sortie du nucléaire est grande ouverte. Dans ce débat, la campagne présidentielle aide à préciser les perspectives. Faisons le pronostic - peu risqué! - que le prochain président sera le candidat de l'un ou l'autre des partis dits "de gouvernement". Selon cette hypothèse, et si l'on en croit les programmes annoncés, le spectre des possibles concernant le nucléaire est plutôt réduit. De fait, il se cristallise essentiellement autour de deux enjeux: 1. fermeture ou prolongement de la centrale de Fessenheim; et 2. mise en chantier ou pas d'une deuxième centrale EPR à Penly. Dans tous les cas, prévoyez bien que le prochain gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, achèvera et mettra en route l'EPR de Flamanville.

Le candidat favori à gauche a annoncé une réduction de notre dépendance au nucléaire de 25% d'ici 2025. Pour l'instant, on attend de voir la feuille de route correspondante. En attendant, à l'horizon 2017, si tout ce qu'on a fait est fermer Fessenheim et mettre en route Flamanville, on se retrouvera avec **grosso modo la**

**même capacité nucléaire qu'aujourd'hui.** Ceci d'ailleurs serait parfaitement cohérent avec les propos tenus par Mr Proglia, PDG d'EDF, qui en Août dernier, annonçait un léger **accroissement** (+400MW) de notre capacité électronucléaire globale d'ici 2018.

Ainsi, à l'horizon prévisible - fin du prochain quinquennat - et si on laisse de côté les déclarations d'intention qui ne coûtent pas grand chose, **le choix réel** qui se présente à nous est entre:

- à peu près autant de nucléaire qu'aujourd'hui, plus environ 10000 et quelques éoliennes terrestres, le tout pour satisfaire des consommations toujours en hausse, ou:
- à peu près autant de nucléaire qu'aujourd'hui, un moratoire sur les éoliennes géantes, et un infléchissement des consommations.

Au rythme auquel nous sommes partis pour véritablement sortir du nucléaire, d'ici à ce que les énergies renouvelables de substitution deviennent le facteur limitant de cette progression, on peut parier sans risque que les éoliennes géantes terrestres d'aujourd'hui seront une solution dépassée, et n'auront plus leur place dans le "mix électrique" ciblé au titre de la transition énergétique.

En attendant, en promouvant aujourd'hui l'éolien industriel, on n'agit pas de façon tangible sur notre dépendance au nucléaire - il n'y a qu'à voir les programmes de nos deux présidentiables. Par contre, on favorise objectivement, et on fait vivre, le système à la fois familier et monstrueux qui pousse à toujours plus d'artificialisation, d'industrialisation, et de consommations énergétiques.

Se confronter à la réalité, c'est aussi, bien sûr, accepter le fait qu'il existe une industrie de l'éolien, et des emplois à la clé. Mais **faire de cette réalité un argument pour maintenir l'éolien industriel sur sa lancée, c'est aller dans le même sens que ceux qui, délibérément ou inconsciemment, cherchent à freiner notre sortie du nucléaire en insistant sur le fait que, là aussi, il y a des emplois à préserver.** Il est donc important à la fois de reconnaître, mais aussi de limiter, la portée de cette considération. Sinon, à ce compte-là, il y a eu aussi, à un moment de l'Histoire, des emplois de fabricants de bougie, et bien avant cela des emplois de tailleurs de silex, à préserver.

Dans un marché de l'emploi pétrifié par la hantise du chômage, dans une société hantée par le spectre de l'exclusion, il n'est certes pas facile de mettre sur la table des perspectives de chamboulement des filières industrielles, de reconversion massive des compétences, et de redéploiement de la force de travail. Ainsi, les questions énergétiques - sortie du nucléaire, déploiement des renouvelables, transition énergétique - sont déterminées fondamentalement par des enjeux économiques et sociaux. Nous sommes à la fois pour la sortie du nucléaire, contre l'éolien industriel, et pour des politiques qui s'attaquent à ces défis économiques et sociaux fondamentaux.

\*\*\*

## **10 Avril 2012 : Recours de "Vent de Colère" au Conseil d'Etat: la guerre de l'éolien s'envenime**

Entre pro- et anti-éoliens, la lutte est âpre. Beaucoup considèrent que nous sommes déjà dans une sorte de guerre civile de basse intensité. D'un côté, un empire

industriel piloté par un lobby tentaculaire. De l'autre, 800 et quelque associations d'irréductibles gaulois. Dans le fracas de cette bataille permanente, une salve plus assourdissante que la moyenne vient d'être tirée. Le 12 Mars, une audience tenue devant le Conseil d'Etat a examiné un recours qu'avait déposé la Fédération Vent de Colère, concernant notamment l'arrêté tarifaire du 17 novembre 2008 qui fixe à 82 € / mégawattheure le tarif de rachat par EDF de l'électricité d'origine éolienne. En séance, le rapporteur public est allé dans le sens de la Fédération et a préconisé l'annulation de cet arrêté. Rien n'est encore décidé. C'est au Conseil d'Etat de rendre maintenant son jugement. Mais on entend que les décisions du Conseil vont souvent dans le sens des recommandations du rapporteur.

Du coup, **l'empire de l'éolien industriel vacille sur ses bases**. La faiblesse exploitée ici par Vent de Colère est un vice de procédure: l'arrêté tarifaire aurait dû être notifié à la Commission Européenne en tant qu'aide d'État. Régulariser cette situation ne présente pas de difficulté insurmontable, mais pourrait prendre presque un an, année pendant laquelle le tarif préférentiel qui fait vivre la "bulle éolienne" n'aurait pas force de loi. Apparemment, cette situation mettrait tous les projets en cours en porte à faux. Le Syndicat des Energies Renouvelables, partie visible du lobby, parle de "*conséquences catastrophiques pour la filière*", "*gel des projets pendant plusieurs mois*", révision à la baisse des réalisations 2012 (400 à 500 MW seraient installés au lieu des 1000 MW visés), "*dépôts de bilan des entreprises du secteur*", perte de crédibilité auprès des banques qui financent la filière. Bref, le spectre du chômage et de la récession. Pour un peu, les anti-éoliens deviendraient responsables de la crise, de la dette publique, et des méfaits de la mondialisation libérale. Alors que le fond de l'affaire est simplement un scénario, il est vrai assez ironique, dans lequel l'éolien industriel s'est pris les pieds dans le tapis d'une bureaucratie européenne à qui il doit par ailleurs presque tout.

Toute la communauté anti-éolienne a salué l'action de Vent de Colère et savoure la perspective de ce qui équivaldrait à un mini-moratoire. Après tout, les associations anti-éoliennes ont elles aussi le droit de souffler, de temps en temps. Tous ces gens sont des bénévoles qui consacrent leur énergie, leur temps de loisir et leurs propres deniers à se défendre d'une imposture économique et énergétique qui vient dénaturer les territoires, gâcher le cadre de vie, dévaloriser le patrimoine de beaucoup, et causer toutes sortes de nuisances et de problèmes de santé. Certains sont dans ce combat depuis 3, 5, 8, 10 ans. Régulièrement, on entend les promoteurs éoliens se plaindre de la longueur des procédures et des recours systématiques. Pensent-ils que beaucoup de gens venus s'installer paisiblement en milieu rural prennent plaisir à passer exactement ce même temps à monter des dossiers, à faire des allers et retours au tribunal, et à payer des avocats?

Mais dire que les anti-éoliens ont un intérêt évident à tout ce qui peut affaiblir l'industrie du vent n'est pas dire qu'ils se réjouiraient, ici, des difficultés qui pourraient résulter, pour les salariés du secteur, d'une annulation de l'arrêté tarifaire. Tout le monde conçoit bien que, pour beaucoup, travailler dans l'industrie éolienne n'est pas une sinécure. Gérer les incertitudes qui affectent le déroulement des projets, être exposé aux tensions qui secouent les territoires pressentis, surmonter une multitude de tracasseries administratives ou juridiques... Ces salariés du secteur éolien ont, comme tout un chacun, des aspirations légitimes à un emploi stable, à des conditions de travail décentes, à un environnement qui leur permette d'asseoir et construire une carrière, une vie personnelle, une vie familiale.

La guerre de l'éolien industriel est basée sur un système gagnant-perdant, et il y a une théorie qui dit que dans un tel système, à terme, tout le monde est perdant. **Une certaine précarité dans l'exercice des professions liées à l'éolien - ceux qui en vivent – est le pendant de la précarité des conditions de vie autour des parcs - ceux qui en souffrent.** Il faut savoir que l'enveloppe géographique des dégâts collatéraux des parcs éoliens serait estimée actuellement à plus de 15000 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire l'équivalent d'au moins 3 départements français. Ce que ce chiffre mesure, c'est l'étendue totale des territoires dans lesquels les riverains des parcs sont affectés dans leur santé; et/ou dans la valeur de leur patrimoine; et/ou dans leur gagne-pain, si leur activité économique est contrariée par la présence d'éoliennes géantes; et/ou dans leurs perspectives et leurs projets de vie. Et ceci n'est presque qu'un tout petit commencement. Avec les Schémas Régionaux en cours d'élaboration, qui envisagent des parcs éoliens à peu près partout sur le territoire, attendez-vous à la généralisation de ce paradigme d'incertitude et de précarité. Où que ce soit dans le pays, en dehors des centres urbains, où vous envisagiez d'acquérir un terrain, une maison, une petite propriété, sachez que dans quelques années vous serez peut-être voisins d'éoliennes.

Les salariés du secteur éolien vont devoir "faire avec" l'incertitude temporaire résultant de l'initiative de Vent de Colère. Nous tous, citoyens en milieu périurbain et rural, devons faire avec l'incertitude permanente résultant du fruit de leur travail. Nos arrière-grands-parents s'éclairaient à la bougie, mais ils n'ont pas connu la guerre civile.

\*\*\*

## **15 Avril 2012 : Mont-Saint-Michel, et autre patrimoine de l'humanité**

Début de printemps agité pour le Mont-Saint-Michel. Et nous ne parlons pas de la météo. Les articles et communiqués se sont succédés dans la presse bretonne, normande et nationale. Information, contre-information, et, apparemment, à l'origine de ce brouhaha, un soupçon de désinformation. Faisons le point.

Le Mont-Saint-Michel est classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Il y a plusieurs mois, l'UNESCO menace le gouvernement français de déclasser le site si des éoliennes industrielles étaient appelées à s'incruster dans le paysage mystique de sa fameuse baie. Emotion, discussions, négociation... le sujet agite jusqu'au Ministère de la Culture, et finalement remonte à l'Elysée. Après un délai de réflexion, et un peu de suspense, le gouvernement annonce à l'UNESCO: vous avez gagné, nous allons protéger le Mont, sa baie et ses paysages, en mettant en place un périmètre d'exclusion. Dans ce périmètre, les éoliennes industrielles seront tout simplement interdites. La presse relaie l'information. Ainsi le 16 Mars: "*Les éoliennes définitivement interdites autour du Mont-Saint-Michel*". Et tous les regards de se tourner vers une petite commune normande, à une vingtaine de kilomètres du Mont, où trois éoliennes étaient en projet. Etant dans le périmètre d'exclusion, leur sort était scellé: elles allaient être annulées. Le Mont était sauvé.

Mais, deux jours plus tard, dans la presse du 18 Mars: "**NON, le Mont Saint-Michel n'est pas sauvé !!!**" On découvre alors que, côté Bretagne, deux communautés de communes ont aussi des projets éoliens: 46 machines pour l'une, plusieurs dizaines pour l'autre. Ces éoliennes sont pratiquement à la même distance du Mont que les 3 éoliennes normandes mentionnées l'avant-veille comme étant

vouées à l'annulation. Mais aussi, elles sont beaucoup plus grandes (150 mètres de hauteur en bout de pale, contre 90 en Normandie), et en plus elles sont destinées à être implantées au sommet d'un coteau, altitude 100 mètres, qui domine la baie.

**Détail cruel, on apprend que la colline s'appelle Montjoie, car en atteignant son sommet, les pèlerins étaient remplis de joie en découvrant la vue sur le Mont-Saint-Michel. Si des pèlerins pouvaient voir le Mont-Saint-Michel du haut de cette colline, il semble raisonnable de penser que du Mont, on verrait de la même façon, avec la joie en moins, des éoliennes de 150m de haut plantées sur la colline.** Bon, eh alors? Alors, d'un côté, les 3 malheureuses éoliennes normandes sont à l'intérieur du périmètre d'exclusion. De l'autre, les 70 ou 80 éoliennes bretonnes sont juste à l'extérieur!! L'accusation est aussitôt lancée que le périmètre, dont le rayon varie de 20 à 40 km selon la direction, a été découpé sur mesure d'une part pour permettre la réalisation de tous les projets bretons, d'autre part pour sacrifier les 3 éoliennes normandes afin de pouvoir dire à l'UNESCO qu'on a accédé à sa demande.

La Fédération Environnement Durable a éventé le stratagème et a alerté l'UNESCO, qui devra se prononcer prochainement sur le périmètre d'exclusion proposé. De son côté, non moins furieux, un collectif réunissant les principales associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager (Maisons Paysannes de France etc) a adressé un courrier à Monsieur Fillon pour faire monter un peu plus la pression sur le Gouvernement. Le collectif en a profité pour soulever le problème presque identique qui se pose autour du site de Vézelay, aux confins de l'Yonne et de la Nièvre, où des projets éoliens menacent aussi l'intégrité paysagère autour de cette autre "*colline éternelle*". Entre temps, les décrets d'annulation des trois éoliennes normandes ont été signés le 3 Avril: c'est toujours ça de gagné! On attend la suite avec impatience.

Il paraît qu'un sondage effectué en Octobre 2009 pour ou contre les éoliennes à 20km du Mont St Michel avait donné: 84,54% contre. Pas de chance que le Gouvernement fasse partie des 15,46% restants.

\*\*\*

### **23 Avril 2012 : Le projet local: bonnes nouvelles, mauvaises nouvelles**

Il est temps de faire un point sur le projet éolien qui est à l'origine de notre association. Comme souvent, il y a à la fois des bonnes nouvelles, et des mauvaises nouvelles.

La bonne nouvelle, essentiellement, est que le projet semble suspendu. En tout cas, il a cessé de perturber la vie publique locale. Il y a plusieurs mois déjà, le maire de Lentillères avait invité le promoteur à interrompre son démarchage des propriétaires, et à confirmer par écrit la mise en suspens de ses activités. De son côté, début Mars, la municipalité de Saint-Cirgues-de-Prades a pris acte de la forte majorité d'opposants au sein de la commune, manifestée au travers de la pétition, et a décidé, conséquemment, de ne pas poursuivre son action relative au projet éolien. Du côté de Prades, l'équipe municipale a été amenée, sous la pression de la sous-préfecture, à revenir sur la délibération anti-éolienne prise en Novembre 2011. Après avoir opté, début Février, pour le maintien de la délibération, le conseil municipal, toujours sous la pression, décide finalement, le 15 Mars, de l'annuler, mais reformule son opposition à l'éolien industriel de la façon suivante: "*notre volonté reste intacte*"



*et nous formulons le vœu de ne pas voir aboutir et de s'opposer à tout projet de zone de développement industriel sur les crêtes de notre commune".* Par ailleurs, toujours à Prades, la municipalité n'a a priori pas donné suite à l'approche faite entre temps par un autre promoteur éolien. Chacune des trois communes immédiatement concernées aura donc finalement pris une position soit ouvertement hostile à l'éolien industriel, soit tout au moins qui n'encourage pas les projets. Face à un projet très problématique, et dont les effets clivants étaient devenus immédiatement évidents, chaque commune aura ainsi, avec une certaine sagesse, privilégié le maintien de la paix sociale.

Venons-en aux mauvaises nouvelles. Trois mauvaises nouvelles exactement.

Premièrement, la situation telle qu'on vient de la résumer semble devoir plus au rapport de forces entre pro- et anti-éoliens qu'à une intelligence partagée des enjeux. Autrement dit, si les parties en présence ont trouvé un accommodement, lequel est, très logiquement, en faveur de la majorité anti-éolienne, chacune est largement restée sur ses convictions. A quelques exceptions près, le dialogue et le débat informé sont restés à un niveau minimal. Ainsi, on peut craindre que l'équilibre actuel soit davantage une façon d'éviter le discours public sur un sujet controversé, que le résultat d'une réflexion commune, ouverte et approfondie, qui aurait pu aboutir à un consensus solide sur les questions de fond. C'est dommage.

Deuxièmement, comme le rappelle à juste titre la délibération prise à Saint-Cirgues-de-Prades, les promoteurs éoliens n'ont besoin ni de l'autorisation, ni de l'assentiment des municipalités pour échauffer des projets. En termes de programmation éolienne, quel que soit le degré de confusion actuelle autour du Schéma Eolien Régional (voir le site [www.adtc07.com](http://www.adtc07.com), rubrique Flash Infos), et malgré les protestations que nous leur avons directement exprimées, les autorités régionales continuent de considérer nos communes comme "*favorables à l'éolien*"! De même, le Schéma Eolien du PNR des Monts d'Ardèche, à nouveau malgré nos protestations directes et explicites, continue d'identifier une partie de notre secteur comme se prêtant aux développements éoliens. Ainsi, rien n'empêche tel ou tel promoteur privé, en discussion avec les services de l'Etat en Région, et avec RTE pour le raccordement au poste de transformation le plus proche (Labégude), de s'assurer de la faisabilité et de l'intégration techniques d'un projet de parc et, le moment venu, de se présenter aux communes ou aux communautés de communes concernées avec un dossier compatible avec la programmation territoriale, validé implicitement par la technocratie, et agréable à la volonté politique "en haut lieu", autrement dit: un projet incontournable. Pas facile alors pour nos petites communes de résister aux pressions qui s'appliqueraient.

Troisième problème, qui en même temps fait synthèse avec les deux précédents: l'affaire a déjà causé des dégâts, et qui laisseront des traces. **La principale victime est: la confiance.** Entre beaucoup de gens, une distance s'est créée. La confiance a été entamée; envers certains, elle a disparu. Or, la confiance entre les gens est le ciment social de nos petites communes. A défaut, on s'observe, dans une ambiance de paix armée. Le projet peut revenir. Les élus ne défendent pas forcément les intérêts des administrés qu'ils représentent. Il faut surveiller ce qu'ils disent, ce qu'ils font. La confiance, c'est aussi le fondement de l'activité économique. Si vous gérez vos affaires simplement en "bon père de famille", la menace d'un projet éolien vous incitera à la prudence. Déjà, certains, qui envisageaient des travaux d'agrandissement ou d'amélioration sur leur maison, décident de surseoir: il faut

apprécier le risque d'investir de l'argent, du temps, des efforts dans un bien qui, mis à proximité d'un parc éolien, deviendrait non seulement un patrimoine qui perd X pour cent de sa valeur, mais aussi un endroit où on n'a plus envie d'habiter, où on a moins envie de venir. Les compagnies d'assurance n'assurent pas ce risque: il pèse entièrement sur vos épaules. Des gens qui, encore récemment, vantaient à leurs amis la qualité de la vie locale, et leur recommandaient chaudement de venir s'installer eux-mêmes dans le secteur, sont devenus beaucoup plus réservés. Entre temps, ils ont découvert un monde jusqu'ici insoupçonné. Dans ce monde, des schémas réalisés dans des bureaux, à Lyon ou à Paris, peuvent déclarer votre territoire "*favorable à l'éolien*" et permettre à des usines électriques de 150m de haut d'être installées presque à votre porte. A tous les niveaux des institutions, et de même dans la société civile, des idéologues ont décidé que la solution était de mettre des éoliennes géantes partout. Parmi ces idéologues, beaucoup sont socialement décomplexés: Si des gens disent qu'il y a un problème, on leur dira gentiment que c'est leur problème. Si ces gens objectent, on les traitera de NIMBYs. S'ils veulent discuter, débattre, on les traitera de pro-nucléaires. S'ils sont affectés dans leur santé, on les traitera de dépressifs, d'hypocondriaques. S'ils sont minoritaires, mais néanmoins entendent faire valoir leurs droits, on les traitera d'anti-démocrates, de perturbateurs. Et les gens ont découvert que si le projet éolien ressort des cartons, si jamais il finissait par se faire, et si les éoliennes venaient à leur pourrir la vie, alors ils n'auront aucun recours. Ils se retrouveront parfaitement seuls. Tout le monde se défilera. Les gens en position de responsabilité diront que les procédures ont été respectées. Les pouvoirs publics diront que tout à été fait dans la légalité. Les décideurs diront qu'ils n'ont fait que suivre les recommandations des études, les conclusions des enquêtes. Les autorités sanitaires diront qu'il n'y a pas de preuve que ce sont les éoliennes qui vous rendent malade. On vous renverra éventuellement sur l'opérateur du parc éolien, qui pourra vous proposer un double-vitrage, autrement dit, que vous restiez enfermé chez vous. Vous, les amoureux de la ruralité, vous aurez la présence des éoliennes dans votre champ visuel toute la journée. Vous aurez leur bruit toute la nuit. Votre santé sera peut-être affectée, légèrement, ou gravement, ou même peut-être au point que vous ne pourrez plus habiter chez vous. Vous vous serez fâchés avec vos voisins, peut-être, et avec vos élus, sans doute. Et quand vous voudrez partir, vous découvrirez que votre maison ne fait pas envie à grand monde. Le monde, lui, continuera de tourner, de parler d'égalité et de justice sociale, de qualité de la vie, de compassion, d'esprit citoyen, d'exemplarité, de concertation, d'excellence environnementale, de moralisation de la vie publique, de démocratie apaisée, de principe de précaution, bla, bla, bla. Donc, les amis, avant de venir vous installer dans nos villages, de faire vivre le pays, de participer à l'économie locale en réalisant vos projets ici, avant d'inciter vos propres amis à venir vous rejoindre, en leur vantant les qualités du lieu, des paysages, de la vie, du lien social, avant de faire tout ça: ...attendez que ça "se décante", comme on dit. Nous sommes dans un pays qui est en train de décider s'il rend la quasi-totalité de ses espaces ruraux disponibles pour une vaste opération d'industrialisation à des fins de production d'une quantité d'électricité dont ce même pays peut, en l'état, parfaitement se passer. Si ça vous semble ahurissant, c'est peut-être simplement parce que c'est ahurissant. Ou plutôt, c'est parce que les intérêts au service desquels cette vaste opération est envisagée sont, subtilement mais foncièrement, différents de ce que suggère ses objectifs affichés. Si vous êtes attirés par le milieu rural tel que vous l'avez connu ou tel que vous l'imaginez, dites-vous bien que vous risquez de le trouver méconnaissable.

Conclusion, les amis: attendez que ça se décante...

\*\*\*

## **10 Mai 2012 : Précisions concernant la Bretagne**

Notre Flash Info du 28 Mars 2012: "La Bretagne tourne à l'éolien", a suscité une réaction de la part de Monsieur Hubert Flocard, directeur de recherche CNRS en retraite. Nous disions dans cette info que "*l'éolien représente plus de la moitié de la production électrique en Bretagne*", ce qui pouvait être mal interprété comme signifiant que la Bretagne couvre 50% de ses besoins avec de l'électricité d'origine éolienne, ce qui bien sur n'est pas le cas.

Merci à Hubert Flocard pour les précisions et compléments d'informations qu'il a bien voulu nous faire parvenir, et que nous reproduisons ici:

"Je pense que votre formulation aurait dû commencer (vous le mentionnez plus loin mais sans le chiffrer de sorte que le lecteur ne garde en tête que le 50%) par dire que la Bretagne produit à peu près 10% de l'électricité qu'elle consomme et certainement beaucoup moins en période de consommation de pointe (les éoliennes ont tendance à s'arrêter quand il fait très froid). **La moitié de la production électrique DE la Bretagne correspond donc à 5% de sa consommation** (en moyenne sur l'année et donc moins quand les besoins sont grands).

La gestion de l'intermittence du vent breton pose actuellement des problèmes pour deux raisons. Premièrement le réseau HT intérieur à la Bretagne est insuffisant (il faut qu'une ligne Est-Ouest supplémentaire de 200kV soit ajoutée) Deuxièmement la gestion de l'intermittence doit être assurée (à la seconde près) depuis l'"étranger" soit par les réacteurs nucléaires de Flamanville et Chinon soit par la centrale à combustible fossile de Cordemais (en général tous ensemble). L'installation d'une centrale à gaz "locale" permettra donc d'amortir partiellement la difficile tâche d'équilibrage du réseau qui pour l'instant se fait avec des moyens éloignés.

Il faut noter que la construction de la centrale à gaz rencontre une opposition locale (comité GasPare) mais aussi des difficultés de nature économique. En effet, si cette centrale est utilisée en position subordonnée de l'éolien, sa rentabilité devient problématique: nombre d'heures de fonctionnement imprévisible d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre. Ceci affecte le plan de charge et la gestion des personnels. Il y a baisse de l'efficacité nominale de la centrale à gaz (donc aussi plus de CO2 par kWh électrique produit), coûts de maintenance et d'exploitation accrus par rapport à un usage standard. Il est d'ailleurs intéressant que les promoteurs de cette centrale aient demandé pour elle un mécanisme de soutien spécifique soit pour payer l'assurance de stabilité réseau qu'elle apporterait (mécanisme de capacité) soit un transfert de charge vers la CSPE. Dans ce cas, la centrale à gaz bretonne acquerrait un statut voisin des énergies éoliennes et solaires, ce qui aurait un certain piquant. Ces difficultés de centrales à gaz "béquille" de l'éolien font l'objet d'une vive discussion en Allemagne."

\*\*\*

## **15 Mai 2012 : Vous aviez dit: "durable" - développement "durable"...**

Dans son édition du 21 Avril dernier, le quotidien Le Monde publie un article intitulé: "*En Californie, des énergies vertes contre nature*". D'emblée, le message est clair: "*La nouvelle conquête de l'Ouest américain par l'énergie verte pourrait-elle mal tourner? Les chantiers des énergies renouvelables - solaire et éolien - mordent de plus en plus sur les zones dites désertiques, mais riches d'une flore unique, d'une faune protégée et d'un héritage culturel ancestral.*"

S'ensuit un catalogue douloureux de diverses espèces, souvent rarissimes, déplacées, malmenées ou carrément menacées par des projets qui par leur taille et leur empreinte ne peuvent qu'interférer avec l'environnement originel. Ailleurs, on souligne l'écœurement d'Indiens indigènes devant le saccage de sites ancestraux faisant partie de leur patrimoine sacré. Une opposante locale explique: "*c'est dans le sol que nos ancêtres ont écrit notre histoire à nous, et chaque fois qu'on remue et qu'on déplace quelque chose, c'est comme si on l'effaçait*", avant de conclure: "*L'attitude générale [...], c'est de hausser les épaules et de dire : voilà encore ces fichus Indiens qui la ramènent!*"

La semaine suivante, notre "voisine d'éoliennes industrielles" en Suisse Romande attire l'attention sur l'analyse de "l'économie verte" par Christophe Aguiton, membre fondateur d'ATTAC: "*...face à une crise encore plus profonde et complexe, le capitalisme lance une nouvelle attaque qui combine vieilles mesures d'austérité ... avec une offensive pour **trouver de nouvelles sources de croissance et de profits à travers, en particulier, "l'économie verte"**.*"

En s'alarmant du saccage continu de son environnement et de son patrimoine, la Californie ne fait que prendre conscience du fait que "économie verte" et développement durable sont deux voies différentes, voire antinomiques, et que celle sur laquelle notre monde est actuellement engagé n'est pas forcément la bonne. Plus grave encore, l'invocation permanente et abusive du "développement durable" pour décrire les élans actuels vers les énergies renouvelables risque bien de se révéler un rideau de fumée pour dissimuler exactement ce que suggère Christophe Aguiton, à savoir la confection d'une énième bulle économique génératrice de profits particuliers, de coûts et de dettes finalement reportés sur la sphère publique, de détresse sociale à terme, d'appauvrissement culturel, et d'un catalogue infini de dégradations environnementales.

L'amalgame quasi général entre "*énergies renouvelables*", "*développement durable*" et "*lutte contre la dérive climatique*" - cet amalgame est tellement incrusté dans le discours ambiant que quiconque le dénonce court le risque de se voir accusé de biais idéologique, sinon d'hérésie intellectuelle. Or la distinction entre ces trois concepts est inhérente à leurs définitions respectives, et non à telle ou telle posture. Ainsi par exemple, il est parfaitement possible de développer l'accès aux "énergies renouvelables" d'une façon qui n'est pas conforme aux principes du "développement durable". C'est précisément l'objection que depuis le début nous adressons à l'éolien industriel. C'est aussi exactement ce dont les Californiens sont en train de se rendre compte. Ainsi, ce qui est idéologique, ce ne sont pas les distinctions que nous faisons, et qui découlent du sens commun, c'est au contraire l'amalgame qui est réalisé entre des notions naturellement distinctes.

Toujours en cette fin Avril, début Mai, une controverse éclate au sujet d'une étude, parue récemment aux Etats-Unis, qui établit que les parcs éoliens provoquent dans la durée une élévation de la température au sol, élévation suffisamment importante

pour modifier les conditions météorologiques locales. Ainsi, on lit dans Sciences & Avenir, le 30 Avril: "*les températures nocturnes ont augmenté d'environ un demi-degré en été autour des parcs d'éoliennes.*" S'ensuit dans les médias un déferlement de communiqués et dépêches - la chaîne américaine Fox News en tête - pour annoncer que loin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, les éoliennes pourraient bien en réalité y contribuer. A quoi les partisans de l'éolien crient immédiatement à l'interprétation abusive des conclusions de l'étude, et à l'imposture intellectuelle au service des lobbies du nucléaire, du pétrole ou du charbon - au choix selon le pays. Ce qui apparemment amène Liming Zhou, de l'université d'Albany (New York), et auteur de l'étude, à préciser que (Le Monde du 3 Mai) "*Les éoliennes ne créent pas de réchauffement net de l'air mais ne font que redistribuer la chaleur à proximité du sol, ce qui est fondamentalement différent du réchauffement global à grande échelle causé par l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre.*"

Voyons quels enseignements tirer de cette escarmouche un peu ridicule:

. Ceux qui auront voulu essayer de faire du phénomène étudié par Mr Zhou une preuve que les éoliennes contribuent au réchauffement climatique en sont pour leur frais.

. Cela ne donne pas de crédit supplémentaire à la croyance inverse, selon laquelle l'éolien industriel nous aiderait de façon significative à réduire nos émissions nocives pour le climat. Faute de justification précise, cette croyance n'est qu'une illustration de l'amalgame, que nous dénonçons plus haut, entre énergies renouvelables et lutte climatique.

. En jouant à fond la carte de ce que Le Monde du 21 Avril appelait "*l'industrialisation verte*", on joue avec le feu, en prenant le risque de causer de nouveaux déséquilibres environnementaux majeurs, au titre du "*principe du battement d'aile de papillon*". L'article de Science & Avenir nous rappelle précisément ce principe et les risques qui en découlent.

. **On peut difficilement qualifier de "développement durable" une dynamique dans laquelle, la planète entière étant livrée à "l'industrialisation verte", on découvre au fur et à mesure, d'une semaine sur l'autre, l'impact de nos actions sur l'environnement.** Une telle dynamique évoque bien davantage la fuite en avant économique-financière décrite par Christophe Aguiton qu'un mode de développement contrôlé et équilibré.

Des découvertes dérangeantes telles que celle faite par Mr Zhou, il y en aura bien d'autres. Dans un registre voisin, toujours en ce début Mai, on apprenait les difficultés rencontrées par les projets de raccordement au réseau terrestre des éoliennes offshore allemandes - des retards de 12 à 18 mois. Siemens vient de reconnaître avoir "*complètement sous-estimé la complexité de ces projets*". **Si aujourd'hui une société du calibre de Siemens n'est pas capable de gérer à 18 mois près la pose de câbles sous-marins classiques à 30 mètres de fond en mer du Nord, à quels retards, contretemps et mauvaises surprises nous exposons-nous lorsqu'il s'agira de faire fonctionner et entretenir des centaines de milliers de sources d'énergies renouvelables délocalisées en milieu urbain, en milieu rural, en milieu marin, avec gestion de l'intermittence, stockage sous forme d'hydrogène ou de méthane, réseaux intelligents etc?**

Le mot de la fin à un citoyen des Pyrénées Orientales. Deux phrases limpides inscrites récemment sur le registre du commissaire-enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique au sujet d'un projet photovoltaïque.

Ce pyrénéen exige ... "**que, à propos des "énergies renouvelables", on laisse de côté la langue de bois et la publicité des lobbies pour exposer clairement les enjeux.**" Il dit aussi: "**Un projet qui se réclame du développement durable ne saurait commencer par être destructeur**". Les nouvelles récentes de Californie soulignent que même ce que nous appelons "**désert**" abonde de richesses que nous nous apprêtons à détruire.

\*\*\*

## **28 Mai 2012 : Syndrome éolien: le prochain scandale sanitaire mondial?**

Dégâts sanitaires causés par les éoliennes industrielles? Nous entrons directement dans le vif du sujet, et de l'actualité, en relayant une alerte internationale lancée ce mois-ci par la Fondation Waubra, ONG australienne, et 600 associations en Europe et en Amérique du Nord. Cette alerte prend la forme du communiqué ci-dessous:

### **UNE FONDATION ET 600 ASSOCIATIONS RECLAMENT DES TESTS**

Le 11 mai 2012, l'ONG australienne Waubra Foundation a demandé aux gouvernements du monde entier qu'ils fassent des tests complets sur les vibrations de toutes fréquences présentes à l'intérieur des maisons de ceux qui souffrent du Syndrome Éolien. Aujourd'hui et par le présent communiqué, les fédérations EPAW et NA-PAW, représentant plus de 600 associations de victimes de l'industrie éolienne de 28 pays, ajoutent les voix de leurs membres à cette requête, qui est essentielle à leurs yeux pour établir la vérité quant aux effets des éoliennes sur la santé. On peut lire dans le document Waubra : *«Des travaux récents de sondages acoustiques aux États-Unis (Falmouth) et en Australie (NSW - Nouvelles Galles du Sud) ont confirmé que des bruits à basse fréquence ainsi que des infrasons pulsatiles émis par des éoliennes ont été mesurés à l'intérieur de maisons et lieux de travail de gens malades, et sont présents lorsque ceux-ci souffrent des symptômes du Syndrome Éolien.»* La Fondation Waubra a été fondée en 2010 alors que des australiens vivant à proximité des éoliennes de Waubra se plaignaient de plus en plus de privation de sommeil, de maux de tête, de nausées, de problèmes de concentration, etc. menant éventuellement à de plus graves maladies liées à une exposition chronique. *«Les promoteurs de l'industrie éolienne en Australie ainsi que les départements de la santé ont ignoré nos avertissements à ce sujet.»*, remarque la Directrice Générale de la Fondation, Dr. Sarah Laurie. *«Maintenant, nous nous adressons directement aux gouvernements du monde entier ainsi qu'aux autorités responsables de la réglementation en matière de pollution sonore. Le problème est en effet mondial.»* Le document ne met en évidence qu'une partie des preuves et des études vérifiées par des pairs établissant l'existence d'effets gravement néfastes à la santé provenant des infrasons et des bruits à basse fréquence.

Il y est aussi révélé que des acousticiens, tel que le professeur Geoffrey Leventhall, savaient déjà que des symptômes identiques au «Syndrome Éolien» se manifestaient lors de l'exposition de personnes aux bruits à basse fréquence. Le lien entre les basses fréquences et le stress chronique était donc reconnu depuis 2003, et même avant, ainsi que les graves effets du stress chronique sur la santé. Mark Duchamp, Directeur Général d'EPAW, affirme que les gouvernements ne peuvent plus nier le Syndrome Éolien: *«ils doivent maintenant mettre la main à la poche, et financer des tests complets de toute la gamme de fréquences de l'énergie sonore et des vibrations à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations et des lieux de travail affectés.»* Sherri Lange, Directrice Générale de NA-PAW, est catégorique: *«en*

*Amérique du Nord, il y a des centaines de voisins d'éoliennes qui sont gravement malades. Comme ils ne peuvent pas céder leurs maisons devenues invendables, ils sont condamnés à vivre comme des cobayes, souffrant d'affections multiples. On ne peut pas continuer à permettre cela; des tests complets du spectre sonore doivent être faits.»*

*«Il s'agit du respect des droits de l'homme» explique Dr. Laurie en conclusion. «**Les gouvernements se doivent de protéger la santé de leurs citoyens. Or ils s'obstinent à nier l'existence de tous ces malades. C'est inacceptable. Que l'on fasse donc des tests. Cela leur coûtera moins de 0,5% des milliards d'euros d'argent public dont ils font cadeau chaque année aux promoteurs de l'industrie éolienne, et bénéficiera grandement à la santé de leurs administrés.»***

Le communiqué ci-dessus a été relayé en France par la FED - Fédération Environnement Durable. La FED a rappelé qu'elle a adressé un courrier au Ministre de la Santé, en Juillet dernier, soulignant qu'une quarantaine de plaintes étaient déjà déposées auprès de tribunaux français par des riverains de parcs éoliens affectés dans leur santé, et demandant un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes industrielles à moins de 1500m d'habitations.

Cette requête a été ignorée par le Gouvernement. La distance de sécurité réglementaire en France est actuellement de 500m. De plus, cette règle n'est pas rétroactive: les autorisations délivrées, antérieurement à son avènement, pour des éoliennes situées à des distances inférieures à 500m, n'ont pas été annulées. Par exemple, dans notre massif du Coiron (Ardèche), une éolienne continue d'être en projet à moins de 340m de l'habitation la plus proche.

Pour mettre tout ceci en perspective, il faut savoir qu'on connaît des cas de familles habitant jusqu'à 1200m d'une éolienne géante et dont la santé a été si gravement affectée qu'elles ont été amenées à quitter leur domicile. Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres (gaz de schiste, pesticides, OGM etc), nous attendrons de voir du nouveau Gouvernement quelle importance il accorde à la santé des citoyens par rapport aux appétits de divers "business", et comment il compte mettre en pratique le principe de précaution inscrit dans la Constitution de la Vème République.

\*\*\*

### **18 Juin 2012 : Pour combien de dizaines de milliers d'éoliennes avons-nous vraiment voté?**

Notre association étant dégagée de tout alignement politique, nous avons résisté à la tentation de commenter les programmes des partis et candidats aux différentes élections. La fièvre électorale étant tombée, il est temps de revenir sur les engagements et intentions de nos nouveaux gouvernants.

Depuis quelques semaines, des chiffres circulent sur les perspectives de développement de l'éolien industriel dans notre beau pays. Chiffres inquiétants s'il en est: on entend parler de 40000 éoliennes, 50000 éoliennes d'ici 2025... Un correspondant anonyme nous faisait part récemment d'une indiscretion ministérielle qui suggérait un plan à l'étude pour 60000 éoliennes! Aucun de ces chiffres n'a été confirmé, mais tous annoncent un véritable déferlement à venir.

Pour ne pas être en reste, nous avons décidé de faire notre propre calcul: nous arrivons de fait à **l'équivalent de 48800 éoliennes de 2MW en 2025**. Voyons les données très simples sur lesquelles notre calcul est basé:

. L'engagement numéro 41 sur 60 du candidat François Hollande: objectif d'une "réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50% à l'horizon 2025".

. Une déclaration de François Brottes, député PS de l'Isère et conseiller énergie du candidat Hollande, au Nouvel Obs du 4 Avril : "La courbe de consommation devrait continuer à grimper d'environ 2% par an". Cumulée sur la période 2012 – 2025, cette hypothèse équivaut à une augmentation des besoins de +32%.

. L'engagement numéro 41 de François Hollande: mettre en route la centrale EPR de Flamanville et fermer celle de Fessenheim. A supposer que les deux se fassent dans les 5 ans, le quinquennat se terminerait sur une capacité nucléaire totale grosso modo inchangée.

. L'hypothèse que d'ici 2025, les productions électriques d'origine hydraulique et fossile resteraient elles aussi à peu près identiques à leur niveau de 2012.

. L'hypothèse que d'ici 2025, le mix des renouvelables, toujours pour la production d'électricité, évoluerait vers: 70% d'éolien, 20% de solaire et 10% d'autres sources (géothermie, biomasse, biogaz, déchets). On note que cette répartition est cohérente avec l'évolution du mix envisagée par l'association Négawatt à l'horizon 2050.

Nous vous faisons grâce ici de l'arithmétique, mais n'hésitez pas à nous la demander si nécessaire. La conséquence mathématique des points précédents est que:

1. La production éolienne doit progresser d'un facteur 12 (12.2 exactement) entre 2011 et 2025, d'où l'équivalent en 2025 de 48800 éoliennes terrestres d'aujourd'hui.

2. La réduction de la part du nucléaire consiste à passer de 58 à environ 51 réacteurs entre 2017 et 2025. Cela signifie environ une fermeture par an sur cette période. On note que sur ce rythme de fermetures, la sortie du nucléaire prendrait encore 50 ans, soit horizon 2075, ce qui serait cohérent avec une durée de vie de 60 ans pour Flamanville (ouverture en 2016 + 60 ans = fermeture 2076).

Concernant le nombre exact d'éoliennes industrielles en 2025, on peut prolonger les calculs (on ne le fera pas ici) en introduisant divers facteurs, dont certains tirent le chiffre vers le bas, d'autres vers le haut:

. l'augmentation de la puissance moyenne des éoliennes (par exemple de 2MW vers 2.2MW) tirerait le chiffre vers le bas; de même un essor de l'éolien offshore, où des machines encore plus puissantes peuvent être prévues;

. à l'inverse, le facteur de charge, disons le nombre moyen d'heures de fonctionnement par an, devrait diminuer, puisque la multiplication des éoliennes conduirait à des implantations dans des gisements de vent de moins en moins favorables: ceci conduirait à relativement plus d'éoliennes.

En conclusion, et dans tous les cas, **au titre du programme de gouvernement annoncé, il faut s'imaginer en 2025 avec au minimum 50 réacteurs**



**nucléaires, et au strict minimum 35000 à 40000 éoliennes terrestres, soit environ 400 par département, et un déploiement pharaonique d'éoliennes offshore.**

Il y a au moins un autre facteur qui tire le nombre d'éoliennes vers le haut, c'est le problème de la gestion de l'intermittence: la couverture des besoins par l'éolien selon les hypothèses précitées implique pour partie une production éolienne mise sur le réseau pour consommation immédiate, et pour partie une production éolienne d'abord stockée sous forme de gaz (hydrogène ou méthane), ce gaz étant ensuite brûlé, les jours sans vent, pour produire l'électricité. Une autre technique de stockage consiste d'abord à transférer un volume d'eau en hauteur par pompage, puis à utiliser ce volume pour re-générer de l'électricité, selon le processus hydroélectrique classique. Or ces doubles conversions électricité-stockage-électricité entraînent des pertes de rendement: pour livrer X kWh au consommateur selon ces techniques, il faut prévoir une production éolienne initiale bien supérieure à X, donc un nombre plus élevé d'éoliennes.

C'est cette question du stockage qui introduit dans la "transition énergétique" du programme Hollande un élément de science-fiction. Retour sur les propos de François Brottes dans l'interview au Nouvel Obs: *"Une des solutions clés, c'est le stockage de cette électricité intermittente. Dès qu'on y parvient, c'est bingo. Or, on commence à maîtriser ces technologies de stockage ... Reste à les industrialiser... Les experts estiment que ces technologies pourraient être matures dans 10 à 15 ans. Il faut aller beaucoup plus vite."*

"Beaucoup plus vite"? Plus facile à dire avant une élection qu'à faire après. Surtout si on tient compte du fait que nos "experts" ont tendance à être joyeusement optimistes sur la capacité de nos sociétés à transformer de nouvelles technologies en processus industriels matures et maîtrisés. On peut donc éventuellement espérer aller "un peu plus vite", mais que faut-il prévoir au cas où on n'arriverait pas à aller "beaucoup plus vite"? Trois scénarios, trois options se dessinent alors à l'horizon 2025:

**1. une réduction moins rapide de la part du nucléaire:** le nombre de réacteurs en activité en 2025 serait non pas 50 ou 51, mais davantage.

et/ou:

**2. une surcapacité éolienne** pour compenser l'absence ou le retard de déploiement d'une solution de stockage à l'échelle industrielle; ici intervient notamment la douteuse théorie dite du foisonnement ("s'il n'y a pas assez de vent pour 35000 éoliennes, il y en a aura assez pour 55000"...); en réalité, la compensation s'opèrerait en grande partie par recours au thermique (centrales au gaz); dans tous les cas, prévoir aussi des extensions supplémentaires de réseau (lignes à haute tension).

et/ou:

**3. un recours accru aux énergies fossiles, entendez: gaz de schiste...**

L'option 1 semble être la voie choisie, plus ou moins explicitement, par la Grande-Bretagne, et par exemple la Tchéquie.

L'option 2 est celle qu'a suivi, de façon excessive et finalement plutôt désastreuse, l'Espagne, et celle aussi dans laquelle s'est engagée l'Allemagne.

L'option 3 est celle choisie par la Pologne.

La Chine, à première vue, a décidé de jouer sur les 3 tableaux, l'accent étant mis depuis peu sur les scénarios 1. le nucléaire et 3. les gaz de schiste (voir notre Flash Infos du 9 Avril 2012).

Comme la Chine, notre pays a le douteux privilège de pouvoir activer l'une ou l'autre des 3 options, ou les 3 à la fois. Sauf que ...

Scénario 1: si l'inertie du système joue en faveur du prolongement du nucléaire, bon nombre de ceux qui ont porté Mr Hollande à l'Élysée vont déjà crier à l'entourloupe en réalisant que les engagements du candidat Hollande se traduisent par à peine une demie-douzaine de fermetures de réacteurs d'ici 2025. Quelle sera leur amertume si ce chiffre doit encore être révisé à la baisse?...

Scénario 2: l'option d'une surcapacité éolienne est encore davantage une bombe à retardement sociale et politique. Imaginons déjà le remue-ménage, notamment en milieu rural et sur nos côtes, pour arriver à caser 400 éoliennes par département et des milliers le long de notre littoral. Ajoutez à cela la perspective des nouvelles centrales à gaz, des milliers de kilomètres de lignes HT additionnels, et de l'empreinte sur nos territoires des milliers d'éoliennes supplémentaires, sans parler de nouvelles retenues d'eau et d'usines de stockage.

Scénario 3: à nouveau, un fort courant d'opinion étant d'emblée fermement opposé aux gaz de schiste, tout nouveau personnel politique un tant soit peu soucieux de sa carrière prie déjà pour que les gaz de schiste soient remis ... au plus tard possible.

Ainsi, dans quelque direction que l'on regarde, on voit poindre ce qu'on appelle pudiquement un gros travail d'"**amélioration de l'acceptabilité**", langage issu du monde du marketing et de la science des fabricants d'opinion, adopté sans complexe par un certain nombre de représentants du peuple, en réalité version soft et "démocratique" de l'état d'urgence (voir à nouveau Mr Brottes dans l'interview au Nouvel Obs: "*on fera forcément des mécontents mais l'acceptabilité, ça se travaille...*").

Extrayons-nous de ces perspectives harassantes et essayons de conclure sur une bouffée d'air frais.

Si on examine d'un peu près l'arithmétique ci-dessus, et moyennant quelques autres calculs simples, on constate immédiatement que ce qui coince vraiment sérieusement, dans toutes ces perspectives à moyen/long terme, c'est l'hypothèse de Mr Brottes de consommations électriques en progression continue de 2% par an. Ainsi, si on prolonge cette hypothèse jusqu'à 2075, on arrive à une multiplication de nos besoins par un facteur 3,5. Imaginons une société dans laquelle nos consommations auraient plus que triplé, ainsi que le nombre de réacteurs nucléaires **et** d'éoliennes géantes **et** de champs d'exploitation de gaz de schiste etc etc que cela nécessiterait. Et imaginons ce qui resterait alors de notre environnement, de nos espaces naturels, de notre biodiversité. Bref, c'est l'horreur!

**Donc, envisageons maintenant autre chose: si, au lieu d'augmenter de 2%, nos consommations baissaient de 0.7% par an jusqu'en 2025, alors on pourrait fermer autant de réacteurs nucléaires qu'a prévu Mr Hollande, et ne rien ajouter d'autre au paysage** en termes ni de parcs éoliens, ni de parcs

photovoltaïques, de centrales thermiques, de retenues d'eau, d'usines de stockage de gaz, de réseau de lignes à haute tension.

Réduire nos consommations de 0.7% par an? "Mais alors, c'est le retour à la bougie!!". Ne riez pas. Nous entendons régulièrement ce genre de commentaires, y compris de la part de gens à première vue sérieux. En réalité, cela représente un degré de sobriété énergétique moins rigoureux que celui présenté dans le Manifeste Négawatt, moindre également que les propositions du programme d'EELV Europe-Ecologie-Les-Verts, dont certains représentants éminents sont aujourd'hui au gouvernement. Pensons aussi à la situation réelle du Japon, qui sur un an a réduit ses consommations de 20% sans frustrer outre mesure, une fois passée la désorganisation initiale, les besoins vitaux de sa population, et apparemment sans déclencher un boom de son industrie de la bougie.

L'autre argument, à première vue plus sérieux, contre une réduction de 0.7% par an, c'est que ça ferait périlcliter l'économie. Cela demande immédiatement à être nuancé: ça ferait éventuellement périlcliter certaines filières établies et influentes. Car, en réalité, si la situation économique du Japon a forcément été affectée par Fukushima, on n'a pas entendu dire que la réduction des consommations de 20% était *en elle-même* une cause de marasme économique. Ainsi, on peut aisément penser que cet argument économique repose sur une vue idéologique et pervertie de l'économie.

Attendons-nous donc à une sorte de **grand-écart idéologique**, dans les mois à venir, entre d'une part la population soucieuse de préserver et transmettre à nos descendants un environnement de qualité, ou tout au moins seulement vivable, laquelle population va rejeter de plus en plus ouvertement le discours du "toujours plus" et soutenir celui de la sobriété; et d'autre part les zéloteurs de la "croissance verte", qu'ils soient issus de lobbies industriels "porteurs" ou de filières déjà en place et éventuellement menacées; qu'ils soient idéologues des énergies renouvelables, passionnés de "grands projets d'avenir", ou simplement des politiques légitimement soucieux de récupérer la moindre miette d'activité pour alléger les difficultés économiques de leur électorat; et sans oublier bien sûr les affairistes de tout poil.

Jamais les appétits matériels à court terme de nos contemporains n'auront été en contradiction aussi flagrante avec les besoins et intérêts vitaux, à moyen terme, des générations futures.

Mme Marie-Hélène Aubert, autre conseillère énergie de Mr Hollande, déclarait dans Le Monde du 8 Mai: "*Concrètement, le débat sur l'énergie devrait être lancé à l'automne et durera au moins six mois.*" **Nous demandons que le débat commence par un examen ouvert et sérieux de l'enjeu de la sobriété.**

\*\*\*

### **23 Juin 2012 : Les Danois s'occupent des nuisances sonores: pour le meilleur ou pour le pire?**

Un journaliste danois vient d'attirer l'attention sur ce qui semble un exemple particulièrement édifiant de mystification et de double langage, de la part des pouvoirs publics, en matière de prise en compte de la pollution sonore d'origine éolienne.

Le Danemark est fer de lance mondial aussi bien de l'industrie éolienne (l'entreprise Vestas) que du développement de l'énergie éolienne à la fois terrestre et offshore. L'expérience accumulée aussi bien des bons que des mauvais côtés de l'éolien industriel donne au pays des années-lumière d'avance sur la France, pour ne citer qu'elle, notamment en matière de reconnaissance de nuisances sonores et impacts sur la santé. Ainsi, la réglementation acoustique locale concernant les éoliennes reconnaît que les sons de basse fréquence constituent un risque sanitaire, alors que ces mêmes pollutions sont encore classées chez nous dans la catégorie "circulez, il n'y a rien à voir".

Au début de l'année, le gouvernement danois a mis en place une réglementation qui fixe un niveau sonore de 20 dB dans les zones habitées. L'initiative est présentée comme une victoire pour les populations et un coup dur pour les industriels, notamment pour certaines éoliennes dernier cri, particulièrement puissantes, pour lesquelles cette contrainte risque d'être réhabilitaire. Immédiatement, les Danois qui préfèrent passer leurs nuit à dormir plutôt qu'à écouter des éoliennes se sentent réconfortés, jusqu'à ce que ... jusqu'à ce qu'on découvre que le diable est dans les détails!

En regardant d'un peu plus près cette nouvelle réglementation, on se rend compte en effet que:

- 1: La limite de 20 dB s'applique à l'intérieur des habitations, non pas à l'extérieur, comme est le cas d'ordinaire pour les bruits d'origine éolienne. En général, 20dB à l'intérieur implique un niveau sonore plus élevé à l'extérieur (NB: ceci n'est pas vrai dans tous les cas, le contraire peut même se produire).
- 2: La limite ne concerne qu'une plage de fréquence: de 10 à 160 Hertz. Or le bruit ressenti correspond à l'ensemble du spectre et sera donc plus intense.
3. La vérification du niveau de bruit se fera non pas par mesure, mais par calcul. Ce qui sera mesuré sera le bruit à l'extérieur. Le calcul déterminera le bruit à l'intérieur à partir de la mesure du bruit à l'extérieur. L'atténuation du bruit sera calculée à partir d'une mesure faite du degré d'isolation du bâtiment. Or cette mesure de l'isolation est faite à certains endroits du bâtiment de telle sorte que la qualité mesurée de l'isolation est exagérée. Autrement dit le bruit à l'intérieur sera calculé comme si le bâtiment était mieux isolé qu'il ne l'est en réalité. Le niveau sonore à l'intérieur sera donc sous-estimé.
4. Une incertitude de 2 dB est admise sur le résultat du calcul: si le résultat est 21 dB, on pourra prétendre que la réalité n'est que 19 dB.
5. Une erreur statistique générale de 33% est autorisée: si le résultat final dépasse 20 dB moins d'une fois sur trois, on considèrera qu'il n'y a pas de problème.

En accumulant l'effet de ces diverses subtilités, un acousticien danois de renommée internationale, le professeur Henrik Moeller, de l'Université d'Aalborg, arrive à la conclusion que la procédure de vérification autorisera un écart de presque 10 dB par rapport au plafond nominal de 20 dB. Donc en pratique, **le seuil réel déclencheur d'un constat de non-conformité tend à être non pas 20 dB, mais 30 dB.** Or, Pr. Moeller indique que si 20 dB est acceptable la nuit à l'intérieur d'une maison, 25

dB est jugé dérangeant par beaucoup de gens, et **pratiquement personne ne tolère 30 dB.**

Ainsi, du point de vue des conditions de vie des gens, cette réglementation a priori sympathique est concrètement sans effet. Mais alors, à quoi sert-elle? Quelle est la motivation? Pourquoi tout ça? La réponse transparaît dans les notes prises lors d'une réunion en Mars 2011 faisant intervenir des représentants des industriels, des acousticiens et un représentant de l'Agence Danoise de Protection Environnementale. Apparemment, il fut considéré pendant la discussion qu'une limite de 20 dB était appropriée **"à condition que l'objectif principal soit préservé: que cette nouvelle limitation ne constitue pas un obstacle supplémentaire pour les développements éoliens"**.

Il faut prendre toute la mesure de ce que ce langage révèle. On est ici en présence d'une réglementation relevant de la protection de l'environnement, présentée comme visant à protéger la santé et les conditions de vie de la population, mais qui est en réalité élaborée selon **"l'objectif principal"** de ne pas faire obstacle à des activités industrielles. **"objectif principal"** implique ainsi que l'environnement est envisagé fondamentalement, par ceux qui en ont la garde, non pas comme un cadre pour l'épanouissement de la vie humaine, mais comme un cadre pour l'épanouissement d'une filière industrielle. Au bout du compte, la réglementation se retrouve sans aucune substance véritable du point de vue de la protection de la population, mais intègre suffisamment d'éléments pour satisfaire l'**"objectif principal"** de ne pas faire obstacle aux projets éoliens, tout en créant **l'illusion** d'un progrès du point de vue des conditions de vie et de la santé des populations..

On apprend que dans une lettre au Ministre de l'Environnement, les industriels soulignaient le rôle du Danemark comme pays pionnier et **"laboratoire grandeur nature"** pour la conversion aux énergies renouvelables. L'exemple qu'on vient de voir suggère aussi un laboratoire pour la mystification des populations. Autant dire que le choix du terme **"laboratoire"** a été plutôt mal ressenti. Les Danois se trouvent en position de cobayes à double titre: cobayes pour l'exposition à la pollution acoustique des éoliennes, et cobayes pour l'exposition aux méthodes de simulation de protection contre ces pollutions.

Si on considère que la situation décrite ici se produit dans un pays classé, selon pratiquement tous les critères, comme l'un des plus avancés, des plus civilisés et des plus transparents de la planète, on peut se faire une idée des nuages qui assombrissent l'horizon général de l'humanité.

(Cet article fait la synthèse de plusieurs articles et communications parues au cours des 12 derniers mois. Remerciements au Dr S.Laurie, de la Fondation Waubra, pour avoir mis en lumière la portée des informations relatées.)

\*\*\*

## **29 Juin 2012 : Portrait-robot d'un scandale sanitaire - Introduction**

Quelle est la différence entre ce qui se passe autour de l'éolien industriel et un scandale sanitaire classique? Nous allons commencer ici à examiner cette question. Notre réflexion s'étalera sur plusieurs autres articles, à venir.

Il y a seulement deux mois, pendant la campagne présidentielle, 5 ONG environnementales: Générations Futures, Robin des Toits, le Réseau Environnement Santé, Ecologie Sans Frontières et RESPIRE, ont produit une typologie des scandales sanitaires à partir d'une étude comparée du Médiateur, du gauchisme, des antennes-relais etc. Cette réflexion les a conduites à formuler 25 propositions pour réformer la sécurité sanitaire.

Le 16 Avril 2012, lors d'un évènement parrainé par Leila Aïchi, jeune sénatrice EELV, les ONG ont interpellé les candidats en présentant à leurs représentants leurs conclusions et leurs propositions. On trouvera à **<lien>** le dossier de presse complet correspondant à cette initiative. Rappelons en ici simplement quelques passages clés:

Le cadrage général:

"Mediator, pesticides, amiante, antennes relais, bisphénol A... Dans les crises sanitaires passées ou à venir, les victimes font toutes le même constat : en tant que citoyen ou consommateur, leur santé a fait figure de variable d'ajustement face à des intérêts «supérieurs» pour développer au plus vite un produit ou une technologie. ... ces crises ne sont pas le fruit d'un malheureux concours de circonstances, mais la conséquence d'un système. C'est ce système qu'il faut réformer pour mettre fin à ces scandales."

En analysant le déroulement de divers scandales sanitaires, les ONG ont identifié une succession générique de séquences qui correspond à l'enchaînement habituel des évènements. Ce scandale sanitaire-type comporte 7 séquences:

- . Séquence 1 : Lancement d'une innovation technologique (procédé, molécule, ...) sans étude d'impact sanitaire. Les bénéfices attendus sont prioritaires.
- . Séquence 2 : Attitude complaisante des agences de sécurité sanitaire (maintien de normes obsolètes insuffisantes, conflit d'intérêts dans les comités d'experts...)
- . Séquence 3 : Premières alertes non prises en compte et sanctions contre les lanceurs d'alerte
- . Séquence 4 : La fabrique du doute par l'industrie lorsque l'évidence scientifique se construit
- . Séquence 5 : Prise de distance par les assureurs
- . Séquence 6 : Attentisme des autorités politiques
- . Séquence 7 : La crise

Nous allons examiner dans quelle mesure l'éolien industriel et ses conséquences sanitaires - pollution acoustique et syndrome éolien - ressemble à ce portrait-robot du scandale sanitaire.

Commençons tout de suite avec la "Séquence 1: Lancement d'une innovation technologique (procédé, molécule, ...) sans étude d'impact sanitaire. Les bénéfices attendus sont prioritaires":

L'éolien industriel il y a une quinzaine d'années? et encore maintenant pour une fraction importante de la population: "énergie propre", "inépuisable", " pas chère", "

solution pour la sortie du nucléaire", "solution au réchauffement climatique", "création d'emplois", voire "plus-value paysagère", "plus-value patrimoniale", " plus-value touristique": la liste des bénéfiques attendus est phénoménale.

Etudes d'impact sanitaire? A nouveau, si on se place au moment où le développement de la filière s'est engagé: quelles études d'impact sanitaire? "Des moulins qui tournent dans le vent". "Pas de nuisances". "Pas de risques". "Aucun besoin d'études d'impact sanitaire".

Cet état d'esprit était tellement généralisé qu'il était très difficile, jusqu'à récemment, de trouver une victime, un riverain affecté dans sa santé, qui dise qu'il était contre depuis le début ou qu'il n'avait jamais vu les éoliennes d'un bon œil: au contraire, les gens disent encore souvent qu'ils étaient favorables au parc éolien près de chez eux.

A suivre dans nos prochains articles. Dès la "Séquence 2", l'exercice va nous faire entrer dans le vif du sujet...

\*\*\*

## **7 Septembre 2012 : Eolien industriel, transition énergétique, fractures sociales**

**Contestation:** Alors que les initiatives de parcs éoliens se multiplient, les réalisations marquent le pas, avec 215 mégawatts éoliens mis en service durant le premier semestre 2012, contre 340 MW sur la même période en 2011, année qui avait déjà été jugée "décevante" par l'industrie. L'insistance avec laquelle le lobby de l'éolien incrimine principalement les lourdeurs administratives est aussi une façon d'essayer de minimiser l'ampleur croissante de la contestation sur le terrain. Les objections des opposants sont chaque jour plus nombreuses, et de mieux en mieux étayées. La contestation, à laquelle se joint désormais un nombre croissant d'élus et de forces vives des territoires, s'organise, se structure. Tout au long de l'été, de nouvelles associations ont vu le jour, des collectifs se sont formés dans les régions. Dans l'Aisne, la petite commune de L'Epine aux Bois, maire et conseil municipal en tête, attaque la décision du préfet d'accorder des permis de construire contre l'avis général de la population et des élus. Fin Juin, toute la zone de développement éolien du Pays des Pyrénées Cathares se voit anéantie après que 5 communes ont demandé à en être retirées. Le 10 Juillet, la population du village de Ferrières-Poussarou (Hérault) occupe la mairie pour manifester sa frustration. Début Août, le Parc Naturel de la Brenne donne un avis défavorable à deux projets de ZDE sur son territoire. Tout ce mécontentement est dûment relayé jusqu'à Paris. Le 17 Juillet, dans un échange courtois, mais ferme, avec la Ministre de l'Environnement, le sénateur de l'Eure Hervé Maurey suggère que sans attendre le grand débat énergétique à venir, "*le Gouvernement pourrait peut-être, par voie de circulaire, rappeler aux préfets qu'il y a un minimum de concertation à mener*", déclarant qu'"*il n'est pas tolérable qu'un maire de mon département apprenne, par un huissier, qu'un permis de construire a finalement été accordé pour l'implantation d'éoliennes sur sa commune.*" Le 24 Août, Mr Franck Marlin, maire d'Etampes et député de l'Essonne, écrit à la même Mme Batho pour souligner "**les questions extrêmement nombreuses**" posées par le développement de l'éolien industriel, et demander un moratoire en attendant que ces questions aient pu être examinées dans le cadre d'un audit national.

**Schémas Régionaux Eoliens (SRE):** Au fil des semaines, la contestation se cristallise autour des Schémas Régionaux Eoliens prévus au titre des lois issues du

Grenelle de l'Environnement, et qui ont pour objectif de fixer dans chaque Région le cadre pour les développements éoliens à moyen terme - horizon 2020. Ces Schémas se prêtent à la critique à double titre:

**1.** Ils sont prévus pour s'inscrire à la fois dans un projet général de territoire, et dans une stratégie générale de réponse au double enjeu énergétique et climatique. Or en pratique, ils se ramènent à un exercice cloisonné calé sur des considérations essentiellement techniques (potentiel de vent, possibilité de raccordement au réseau, périmètres de sécurité des radars..). Les autres considérations: impacts paysagers, risques pour la santé des populations, conflits d'usage au regard des patrimoines naturel et culturel des territoires, de leur vocation agricole, forestière et/ou touristique, sont au pire ignorés, au mieux traités sous la forme de recommandations générales ou de renvois à la réglementation. Des départements presque entiers (exemple: 95% des communes dans l'Allier, dans l'Ardèche etc) se trouvent ainsi déclarés zones "favorables" à l'implantation d'éoliennes industrielles.

**2.** Ces Schémas sont censés être élaborés avec la participation active du public, or pour l'essentiel ils se déroulent, pour diverses raisons, sans implication effective ni du public, ni même des collectivités territoriales pourtant concernées.

La fronde contre les Schémas Régionaux Eoliens a été particulièrement animée en Basse-Normandie, où élus et associations ont joint leurs efforts pour dénoncer ce qui est perçu comme un passage en force, alors que le PNR du Perche exprimait lui-même un avis défavorable à la prolifération éolienne sur les collines normandes. Le préfet de région vient d'adresser un courrier à tous les maires de la région en espérant ainsi calmer les esprits.

Dans plusieurs autres régions, les associations et y compris des particuliers se sont déjà regroupés pour déposer des recours en justice. Ainsi, en Région Bourgogne (16 associations et environ 160 particuliers), et en Région Midi-Pyrénées (24 associations et environ 400 particuliers), des recours gracieux viennent d'être déposés. Dans la Région Centre, au moins 16 associations se regroupent également dans la perspective de recours. Idem bientôt en Région Auvergne, etc

**Participation du public:** La question de la participation du public se pose désormais de façon cruciale, et bien au-delà du seul thème de l'éolien industriel, puisqu'elle concerne tous les domaines dans lesquels des technologies ou des processus industriels font peser des menaces sur l'environnement et sur la santé: gaz de schiste, OGM, pesticides, nano-particules, ondes électromagnétiques, produits pharmaceutiques... Sur le plan juridique, on constate que des textes fondamentaux (Convention d'Aarhus signée par les pays de l'Union Européenne, Convention de Florence sur les paysages, Charte de l'Environnement attachée à la Constitution Française) prévoient la participation active du public dans l'élaboration et le choix des décisions qui ont impact sur l'environnement. Or, à tous les étages pour ainsi dire, la pratique et parfois les réglementations nationales elles-mêmes ne mettent pas en oeuvre ce principe de participation, ou le font de façon insuffisante. Ainsi, le 13 Juillet, le Conseil Constitutionnel répond à une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) posée par France Nature Environnement en confirmant le principe de participation du public à l'élaboration des règles qui encadrent les ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement), autrement dit toutes les installations à risque du point de vue de l'environnement, la santé publique etc. Certaines dispositions actuelles du Code de l'Environnement sont mises en défaut et devront être révisées. De façon similaire, fin Août, c'est l'ONU qui condamne, au titre du non-respect du principe de participation du public, toute la procédure européenne dite paquet climat-énergie dont découlent les objectifs en matière de production énergétique et de lutte contre le changement climatique, objectifs repris par les lois



Grenelle, et déclinés depuis pour encadrer entre autres ... les Schémas Régionaux Eoliens.

**Pression des lobbies:** Alors que le public s'intéresse chaque jour davantage à la question de savoir si le monde de demain sera simplement vivable, les industriels, eux, continuent à promouvoir son industrialisation, et multiplient les pressions sur les pouvoirs publics pour essayer de réduire ce qui peut faire obstacle à la poursuite de l'industrialisation. Ainsi, le 3 Juillet, France Energie Eolienne (FEE), syndicat de l'industrie, réclame une série de mesures visant à abolir la quasi-totalité de la réglementation qui peu ou prou a permis de contenir jusqu'à présent la prolifération tous azimuts d'éoliennes industrielles: suppression de la règle anti-mitage de 5 éoliennes par parc, révision du classement ICPE, révision de la loi Littoral, accélération des instructions. Seulement deux jours plus tard, le 5 Juillet, un sénateur dépose une proposition de loi qui reprend exactement ces revendications. Parmi celles-ci, on retiendra surtout la proposition d'assimiler les Zones de Développement Eolien (ZDE) aux zones déclarées "favorables" à l'éolien dans le cadre des Schémas Régionaux, et qui conduirait à priver les collectivités locales du degré de contrôle dont elles disposent aujourd'hui, au titre de la procédure ZDE, sur les projets éoliens. Se profile ainsi une dynamique à la fois de dumping environnemental et de gouvernance dirigiste qui entre directement en tension avec les préoccupations environnementales du public et le principe d'une plus grande participation de celui-ci à l'élaboration des politiques.

**Coûts de l'électricité:** Deux éléments contribuent à accentuer cette tension: chantage à l'emploi de la part des industriels, et perspectives d'évolution des coûts de l'électricité. Sur ce second point, les conclusions d'une commission d'enquête sénatoriale nous apprennent fin Juillet que la facture annuelle d'électricité "va bondir de 30% d'ici 2016" et de "50 % d'ici 2020". Mr Jean Desessard, rapporteur de la commission d'enquête, précise que "Quel que soit le mix énergétique choisi, des investissements colossaux devront être réalisés dans les vingt prochaines années, autour de 400 milliards d'euros". Autre élément susceptible de limiter le risque de faux débats franco-français: le principe du "je me compare, je me console" s'applique, puisqu'on apprend au même moment qu'en Allemagne, l'électricité est devenue la plus chère d'Europe, et s'apprête à augmenter d'encore 70% d'ici 2025.

**Clivages et fractures sociales:** Dans son discours d'investiture le 15 Mai dernier, Mr Hollande avait insisté sur le fait que la France avait "besoin d'apaisement", "de réconciliation", "de rassemblement", et qu'il aurait à cœur de "faire vivre ensemble tous les Français sans distinction". Or, sur les questions qui nous intéressent, deux clivages majeurs continuent de se creuser sans qu'on ait entendu pour l'instant, de la part des politiques, de propositions concrètes et convaincantes: le premier clivage, esquissé dans cet article, s'articule autour des modes d'exploitation de ressources énergétiques présentant un fort impact environnemental: gaz de schiste, éolien industriel. Ce clivage se développe, grosso modo, entre populations urbaines et milieu rural, mais aussi au sein même des milieux ruraux. Le second clivage est celui, déjà bien identifié, de la précarité énergétique. Sommes-nous capables collectivement de maîtriser un système qui semble enclin à générer des fractures sociales bien plus vite qu'il ne sait les résorber?

\*\*\*

## **9 Septembre 2012 : Eolien industriel & transition énergétique: un été à l'étranger:**

### **Transition énergétique allemande: combien de pas en avant, combien de pas en arrière?**

Un article paru dans la presse début Août lève le voile sur un aspect peu enthousiasmant de la transition énergétique allemande. On apprend en effet que **23 centrales au charbon sont actuellement en construction, pour une puissance de 24 GW** (gigawatts) - et que le ministre de l'Environnement Peter Altmaier envisagerait d'en construire encore davantage!

Pour mettre le chiffre de 24 GW en perspective, il suffit de considérer que les 17 centrales nucléaires que l'Allemagne a pour objectif de fermer d'ici 2022 représentent **21 GW** de puissance. Nous serons amenés à revenir sur les enseignements à tirer de cette information. Tout d'abord parce qu'elle n'implique pas nécessairement que toute la production électronucléaire allemande est destinée à être remplacée par une production thermique/charbon - ce sera un point à préciser. Un second enseignement à préciser doit partir de la constatation a priori que même un programme hyper-ambitieux, comme l'est celui des Allemands, alliant développement des renouvelables et efficacité énergétique, ne suffit pas à lui seul à sortir du nucléaire: autrement dit, ces 24 GW de centrales au charbon constituent **un défi conceptuel pour notre Scénario Négawatt national**. Troisièmement, un sous-constat du point précédent est qu'en termes de planification concrète, les Allemands ne semblent tabler pour l'instant sur aucun apport significatif de la part des technologies de stockage disponibles en théorie pour capter les excédents ponctuels de productions éolienne et solaire. Enfin, et bien sûr, il y a l'impact climatique. Greenpeace apparemment évalue à 150 millions de tonnes de CO2 annuelles les émissions des 24 centrales au charbon à venir. A comparer aux objectifs annoncés par l'Agence Fédérale de l'Environnement allemande, qui en 2007 tablait sur réduction de 32% des émissions dans le secteur énergétique entre 2005 et 2020 (2005 = 362 millions de tonnes versus 2020 = 247 millions de tonnes). Si le chiffre avancé par Greenpeace est seulement vaguement correct, et constitue un incrément net, ce qu'il semble a priori logique de penser, on demande à comprendre comment l'objectif de réduction de 32% pourrait être atteint.

Ainsi, le tableau qui se construit ici est celui **d'une transition énergétique qui ne peut pas tout**, c'est-à-dire à la fois éliminer le risque nucléaire et sérieusement réduire le risque climatique. Voici peut-être la réalité qui va peu à peu s'imposer dans les esprits. Dans cette réalité-là, les prétentions successives de l'éolien industriel d'être la solution à la fois au risque nucléaire et au risque climatique apparaîtront rétrospectivement comme naïves et/ou mensongères.  
(<http://www.dw.de/dw/article/0,,16136728,00.html> Germany's New Coal Boom)

### **L'Allemagne s'éveille à l'escroquerie du montage économique des renouvelables:**

Ce 21 Août, un article dénonce l'aberration, l'hypocrisie et l'injustice sociale du montage économique de l'éolien industriel. Il y est question de Ferraris qui circulent désormais dans la campagne allemande, et d'agriculteurs qui, ayant passé des baux juteux pour leurs terrains (éoliennes) et leurs bâtiments (panneaux photovoltaïques), n'ont plus besoin de faire d'agriculture. Dans son analyse, l'article met en lumière un programme de redistribution qui consiste à prendre à beaucoup de "petits" pour enrichir quelques "gros". De fait, pas besoin d'être prix Nobel d'économie pour constater que pour l'essentiel, les acteurs de l'éolien industriel se préoccupent autant

de satisfaire les besoins en électricité des populations par une production respectueuse de l'environnement, que les acteurs du marché des subprime se préoccupaient de satisfaire les besoins en logement des couches modestes états-uniennes. Les systèmes de prédation économique organisée, familièrement appelés "pompes à fric", se suivent et finissent assez tôt par se ressembler. L'article poursuit en regrettant le temps où les Socialistes et les Verts allemands défendaient les intérêts des classes populaires et moyennes, alors qu'ils cautionnent aujourd'hui voire participent activement au siphonage de l'argent du public vers une nouvelle classe de privilégiés, classe que certains de ces mêmes responsables politiques n'hésitent pas aujourd'hui à rejoindre, alors que d'autres, les "purs" restés attachés aux valeurs de gauche de naguère, quittent ces partis en claquant la porte. Rien de très nouveau dans le constat de ces dérives, sinon l'auteur du constat lui-même: quoi, un noyau militant de l'ultra-gauche? un groupuscule d'ex-apparatchiks est-allemands? Mais, non, vous n'y êtes pas! L'article est du très orthodoxe et très rigoureux Financial Times - édition allemande, bien sûr...

### **Espagne: Retour de bâton pour les renouvelables**

Ironie similaire en Espagne, où la bulle éolienne, gonflée à bloc par feu l'administration Zapatero, a éclaté cette année. C'est maintenant le gouvernement conservateur de Mr Rajoy qui propose d'instaurer **une taxe de 11% sur le chiffre d'affaires des entreprises éoliennes**. A ce titre, il sera immanquablement accusé d'être "anti-énergies renouvelables". Ce qui serait vraiment savoureux serait de voir ses ennemis politiques le traiter de crypto-gauchiste. Politique politicienne mise à part, la mesure proposée ne ferait que reprendre aux entreprises éoliennes une petite partie des profits considérables qu'elles ont amassés du temps de la bulle, sachant que ces profits ont été réalisés en partie par des prélèvements auprès des consommateurs (via l'équivalent de la taxe CSPE), mais aussi par l'argent que les enfants et petits-enfants des consommateurs n'ont pas encore gagné: rappelons en effet que la bulle espagnole des renouvelables a été **financée, à hauteur de 23 milliards d'euros, par de l'endettement public**.

### **Dévalorisation de l'immobilier: les Anglais tirent les premiers**

De l'autre côté du Channel, le principe de réalité regagne du terrain. Fin Juillet, on apprend que l'agence britannique responsable de l'évaluation des biens immobiliers tient désormais compte de la perte de valeur due à la présence d'éoliennes dans le voisinage. La décote appliquée est de 25% à 30%. Soyons clair, l'organisme en question (Valuation Office Agency, VOA) n'est ni "pro- ceci", ni "anti-cela", c'est une agence gouvernementale chargée de fournir au fisc britannique l'assiette des impôts locaux: autrement dit, une telle institution ne se permet pas d'introduire des décotes sans qu'il y ait une solide justification. Côté français, voyons maintenant dans les semaines qui viennent combien de sites de propagande pro-éolienne vont continuer à se couvrir de ridicule en prétendant que les parcs éoliens font monter les prix de l'immobilier local...

### **Grande-Bretagne: Une transition énergétique introuvable?**

Toujours outre-Manche, vers la mi-Août, le débat sur l'intérêt de la filière éolienne s'enflamme à nouveau, attisé sans doute par une information selon laquelle, à un moment de la semaine précédente, la contribution des 3500 éoliennes britanniques à la couverture des besoins du pays venait de tomber à 12 mégawatts (MW) sur les 38000 nécessaires, soit 0.03%. Dans un article ravageur, le quotidien Daily Telegraph souligne la cacophonie générale, parmi les dirigeants du pays, sur les

questions de politique énergétique, et l'influence inquiétante que semblent avoir les intérêts particuliers de certains sur leurs positions plus ou moins favorables à l'égard de telle ou telle filière. A tel point qu'une chercheuse à l'illustre Université d'Oxford, spécialisée dans les rapports entre science et politique, aurait proposé de réaliser une étude sur la profonde dissonance entre la réalité des enjeux énergétiques et les opinions et discours de bon nombre de responsables politiques.

### **Pays-Bas: Touche pas à mon .. polder!**

Annoncé début Septembre: la province de Noord-Holland aux Pays-Bas interdit désormais toute implantation d'éoliennes industrielles. La raison invoquée est la protection des paysages, ce qui indiquerait que les Hollandais ont choisi de s'épargner le saccage paysager qui vient d'être infligé par exemple à la côte allemande du Schleswig-Holstein, côté Mer du Nord, et dont on trouvera une illustration éloquente sous la forme d'un diaporama publié par le site [www.windwahn.de](http://www.windwahn.de)

### **Italie: Le vent appartient à tout le monde, mais l'éolien est Cosa Nostra**

Pour finir en mode anecdotique: on a découvert début Juillet qu'un des plus grands parcs éoliens d'Europe (48 éoliennes) était entre les mains de la mafia calabraise, sa construction ayant fait intervenir des prête-noms et une dizaine de sociétés écrans, dont certaines basées en Allemagne et en Suisse. Le parc éolien a été saisi. L'énergie de la corruption est infiniment renouvelable.

### **Sources:**

<http://www.dw.de/dw/article/0,,16136728,00.html>

Germany's New Coal Boom

<http://www.ftd.de/politik/deutschland/:windkraft-das-schmutzige-geheimnis-der-energiegewende/70076643.html>

Das schmutzige Geheimnis der Energiegewende

Financial Times Deutschland Talks Openly About "Germany's Dirty Wind Energy Secret"

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/l-espagne-plombe-ses-renouvelables,29938>

L'Espagne plombe ses renouvelables

<http://www.telegraph.co.uk/earth/energy/windpower/9418617/Wind-farms-do-bring-down-property-values.html>

Wind farms do bring down property values

<http://www.contrepoints.org/2012/08/13/93588-leolien-cest-du-vent>

a inspiré notre commentaire sur la transition énergétique britannique

<http://nos.nl/artikel/414818-noordholland-verbiedt-windmolens.html>

Noord-Holland verbiedt windmolens

[http://www.romandie.com/news/n/\\_Mafia\\_la\\_police\\_italienne\\_saisit\\_350\\_millions\\_d\\_euros\\_d\\_ont\\_un\\_parc\\_eolien48130720121709.asp](http://www.romandie.com/news/n/_Mafia_la_police_italienne_saisit_350_millions_d_euros_d_ont_un_parc_eolien48130720121709.asp)

Mafia: la police italienne saisit 350 millions d'euros dont un parc éolien

\*\*\*

## **10 Septembre 2012 : Jeux Olympiques du syndrome éolien: mais où sont nos médailles?**

Si la prise en compte du risque sanitaire lié aux éoliennes industrielles était une discipline olympique, la hiérarchie des nations du monde se serait établie, cet été, de façon assez immédiate. En attendant peut-être un jour d'établir un classement précis et exhaustif, contentons-nous ici rapidement, au travers d'informations qui nous ont

été révélées ces dernières semaines, de repérer les élèves doués, les peut-mieux-faire, et les cas désespérés.

### **Encourageant: l'Australie**

En la matière, l'Australie fait course en tête, loin devant tous ses poursuivants. Cela fait maintenant deux ans que le syndrome éolien y a réalisé sa percée médiatique, notamment grâce au combat remarquable des victimes du parc éolien de Waubra, près de Melbourne: une soixantaine de personnes malades, à divers degrés, dans un village de 550 âmes. Cela faisait beaucoup pour les traiter tous de cinglés ou d'hypocondriaques, ou pour tous les intimider. Néanmoins, ils ont été traités de cinglés, et ils ont été intimidés. Mais ils se sont regroupés, et ensemble ils ont décidé de faire front. Ils ont fait venir des médecins. Ils ont fait venir des acousticiens. Ils ont fait venir des politiciens. Ils ont fait venir des journalistes. Leurs témoignages ont été entendus, et les rapports d'experts lus, par une commission d'enquête sénatoriale. La commission a recommandé que des mesures soient prises. Des reportages sont passés en "prime time" dans les grands médias. D'autres victimes, riveraines d'autres parcs éoliens, se sont reconnues dans leur détresse, et se sont à leur tour manifestées. Aujourd'hui, l'ONG "Fondation Waubra" lutte pour la reconnaissance du syndrome éolien, et sollicite sans relâche les responsables politiques, faisant jouer pleinement la carrure et l'expérience de ses dirigeants - notamment un ancien ministre de la Santé, et un ancien responsable de fondations philanthropiques dans les domaines de la jeunesse et de la santé, par ailleurs administrateur au WWF (World Wildlife Fund).

Ce 23 Juin, un énième reportage sur les victimes de Waubra passe sur la chaîne nationale australienne:

(encore visible à: <http://www.abc.net.au/news/2012-06-23/wind-farm-faces-closure-over-noise-breach/4087900>)

La Laurence Ferrari australienne introduit le reportage avec ces mots: "*The state's government is in the middle of deciding whether to shut down Australia's biggest wind farm*", littéralement: "**Le gouvernement de l'Etat est en train de décider s'il va ou non fermer le plus grand parc éolien d'Australie**". L'état en question est celui de Victoria, dans lequel se trouvent Melbourne ainsi que le parc de Waubra. Le reportage explique comment les infrasons et bruits de basse fréquence ont été jusqu'à chasser certains riverains de chez eux, et comment des acousticiens sont en train d'établir de façon indéniable la réalité du problème.

Le 1er Août, dans la région d'Adélaïde (Australie du Sud), un Conseil Régional, au terme d'une séance de 6 heures, rejette un projet de parc éolien au lieu-dit Stony Gap. **La raison invoquée est simplement le risque prévisible pour la santé des riverains.** Or le projet éolien n'a rien d'extraordinaire en lui-même: une quarantaine d'éoliennes de 3MW de puissance et 145m de hauteur, 50 km de lignes électriques, 30 km de voirie de desserte. 4 habitations sont situées à environ 1 km, quelques autres sont entre 1 et 4 km, et la localité la plus proche, Burra, est à 5 km. Alors, pourquoi une telle décision? Trois pistes:

**1.** Un parc éolien similaire à celui projeté (37 machines de 3MW) est en service à une dizaine de km de là, et les conséquences sur la santé de la population ont déjà fait la une. Comme à Waubra, des riverains ont été obligés de quitter leur maison. Au début de cette année, une étude sous contrôle de l'Université d'Adélaïde a établi que **70% de la population vivant dans un rayon de 5km autour de cet autre parc se déclare gênée - à des degrés divers - par la pollution acoustique des éoliennes.**

2. La réglementation dans l'Etat concerné (Australie du Sud) n'inclut aucune considération particulière des infrasons et bruits de basse fréquence. Ainsi, les gens sont malades, certains au point de partir de chez eux, et tout le monde peut dire: "*nous sommes en conformité avec la réglementation!*". **Le caractère indécent de la situation finit, à la longue, par s'imposer au plus grand nombre.**

3. Les responsables en charge des décisions d'autorisation commencent à sentir venir le scandale sanitaire, et comprennent qu'il y aura un jour des procès, et que des comptes devront être rendus. Ils sont donc davantage enclins à appliquer le principe de précaution ... au moins à leur propre carrière.

L'Australie et le monde entier attendent avec impatience de savoir si le promoteur éolien à Stony Gap va choisir de faire appel de la décision négative du Conseil Régional de Goyder, sachant qu'une action juridique serait une occasion supplémentaire de donner à la question du syndrome éolien ce qui lui manque encore beaucoup: de la visibilité.

### **Intéressant: Le Canada**

Le 10 Juillet, le Ministère de la Santé canadien annonce le déclenchement d'une **étude sur l'impact du bruit des éoliennes sur la santé des résidents**, et publie un document décrivant les termes de référence et la méthodologie pour l'étude. Extrait: "*une étude de terrain transversale pour évaluer les effets sur la santé et les symptômes signalés par les résidents en fonction de biomarqueurs objectifs du stress et des niveaux sonores produits par les éoliennes, y compris les bruits de basse fréquence. Ces données seront corrélées avec le niveau sonore calculé afin que tout lien potentiel avec les symptômes signalés puisse être déterminé de manière fiable. Le plan de recherche comprend une interview sur place assistée par ordinateur au moyen d'un questionnaire divisé en modules visant à explorer des paramètres comme la gêne causée par le bruit, la qualité de vie, la qualité du sommeil, le stress, les maladies chroniques et les effets perçus sur la santé. À la suite de cet entretien de 25 minutes, les répondants seront invités à prendre part à la partie de l'étude visant à recueillir des mesures de la santé, notamment la mesure automatisée de la pression artérielle et le prélèvement d'un petit échantillon de cheveux pour obtenir le taux de cortisol moyen pour les 90 derniers jours. On procédera également à l'évaluation objective du sommeil par actigraphie pour une période de sept jours consécutifs. Les résultats obtenus seront synchronisés avec les données relatives à l'exploitation des éoliennes. Les niveaux sonores, y compris les bruits de basse fréquence, seront mesurés à l'intérieur et à l'extérieur d'un sous-échantillon de résidences dans le but de valider les paramètres et de modéliser avec exactitude les niveaux sonores. L'échantillon sera constitué de 2 000 habitations situées à des distances allant de moins de 500 mètres à plus de 5 kilomètres de 8 à 12 centrales éoliennes.*"

Impressionnant à première vue, mais les observateurs avertis restent prudents, voire sceptiques quant à l'indépendance et l'objectivité de cet exercice. En particulier, des scientifiques membres de la SWV - Society for Wind Vigilance, une ONG canadienne qui se bat pour faire accepter la réalité des problèmes causés par les éoliennes industrielles, ont réagi de façon très critique, faisant notamment ressortir **que le groupe de 26 personnes chargé des travaux n'inclut aucun scientifique ayant étudié des cas réels de syndrome éolien** et/ou ayant proposé des hypothèses plausibles quant aux causes de celui-ci.

L'étude va se poursuivre jusqu'en 2014. Les sceptiques ont demandé un moratoire sur les projets éoliens jusqu'à ce que ses conclusions soient rendues.

## **Inquiétant: Le Jura Suisse**

Le 5 Juillet, le gouvernement du canton du Jura publie un rapport, réalisé à sa demande par une association environnementale, sur les problèmes de santé liés aux éoliennes industrielles. Bref résumé des épisodes précédents: 1. Il y a quelques années, le Jura Suisse se lance bille en tête dans un programme de développement éolien. 2. Dès les premières réalisations, tollé, discorde, plaintes etc, menant rapidement à un moratoire de fait. 3. Il y a un an, Mme Nicole Lachat, biologiste suisse romande, publie dans un mémoire une synthèse de la littérature scientifique sur le sujet des problèmes de santé: l'expression "syndrome éolien" fait son entrée dans le vocabulaire courant (français). L'orientation générale du propos de Mme Lachat est de mettre en avant le principe de précaution.

On suppose qu'en procédant à une étude officielle, dite "évaluation d'impact sur la santé" (EIS), les autorités jurassiennes espèrent créer une troisième voie entre l'euphorie un peu aveugle des premiers projets éoliens, qui avait vite pris une bonne partie de la population à rebrousse-poil, et une application trop stricte du principe de précaution qui impliquerait, il faut bien le dire, de s'abstenir pour un bon moment de toute nouvelle réalisation. Concrètement, il s'agissait de trouver une façon acceptable de sortir du moratoire et de relancer la filière éolienne. D'où les intentions annoncées:

- *"Les préoccupations de santé, de bien-être et de paysages sont centrales"*
- *"L'éolien doit devenir le projet de tous les Jurassiens"*

Or, alerte No 1: si quelqu'un prend la peine de dire que *"Les préoccupations de santé etc sont centrales"*, il faut s'ouvrir à la possibilité que c'est parce qu'elles ne le sont pas.

Et alerte No 2: si *"L'éolien doit devenir le projet de tous les Jurassiens"*, on peut soupçonner qu'on a affaire, déguisé en étude de risque sanitaire, à un exercice d'"**amélioration de l'acceptabilité**" d'une filière énergétique qui pose problème. De fait, cette hypothèse d'un exercice d'"*amélioration de l'acceptabilité*" rend complètement prévisible la conclusion de l'étude, c'est-à-dire en substance, telle que reprise dans le communiqué de presse gouvernemental: *"pas de risque majeur pour la santé"* (sic), et: *"en l'état des connaissances scientifiques actuelles, les éoliennes ne font pas courir de risques majeurs pour la santé physique de la population"* (sic). Le succès de l'exercice devient complet si les médias régionaux, en reprenant le message, le déforment un tant soit peu, donnant ainsi par exemple:

· *"Les éoliennes ne sont pas dangereuses pour la santé"* (gros titre sur [www.24heures.ch](http://www.24heures.ch) le Jeudi 5 Juillet);

· *"Le rapport arrivait à la conclusion que les turbines n'ont pas d'impact direct sur la santé de la population"* ([www.rjb.ch](http://www.rjb.ch) le Vendredi 6 Juillet).

Voilà ce que le citoyen suisse lambda, au volant de sa voiture ou surfant distraitemment sur Internet, risque d'avoir retenu de l'affaire.

Il ressort de tout ceci essentiellement un aspect de **dissonance** entre **d'une part le discours produit par l'exercice EIS, et introduit dans le circuit médiatique, et d'autre part, simplement, le monde réel**. Sans prétendre ici à une analyse exhaustive de cette dissonance, voici simplement quelques directions dans laquelle celle-ci se déploie:

**1.** Par construction, l'exercice EIS se limite à une revue de la littérature scientifique, et au sein de ce corpus, **exclut**, pour des raisons pour le moins discutables, **la quasi-totalité des études basées sur des cas réels**; il semble incohérent d'"**Evaluer l'Impact sur la Santé**" (= EIS) **sans examiner les cas disponibles d'impact sur la santé**.

**2.** En ignorant les cas réels, on se déconnecte également de toute la dynamique qui, ailleurs, découle de la prise en compte des cas réels. Ainsi, les gens à Delémont

peuvent lire ou entendre que "*Les éoliennes ne sont pas dangereuses pour la santé*", presque au même moment où les habitants de Melbourne entendent à la télé que "*le gouvernement de l'Etat est en train de décider s'il va ou non fermer le plus grand parc éolien d'Australie*" (cf supra). Or **comment les Australiens envisageraient-ils de fermer un parc de 130 éoliennes s'il n'y avait "pas de risque majeur pour la santé"?** Comment la Fondation Waubra aurait-elle connaissance d'individus et de familles vivant jusqu'à 5km d'un parc éolien et qui sont obligés de partir de chez eux à cause de la détérioration progressive de leur état de santé, si à nouveau il n'y avait "*pas de risque majeur pour la santé*"?

**3.** L'EIS a considéré au moins une étude basée sur des cas réels, celle du néo-zélandais D.Shepherd et son équipe, qui a étudié les résidents vivant dans un rayon de 2km du parc de Makara, près de Wellington. Or, quand on demande à Mr Shepherd s'il vaudrait mieux, pour éviter les problèmes de santé, plutôt fixer des limites d'intensité sonore (décibels) ou plutôt fixer une distance de sécurité, il recommande sans hésiter: distance de sécurité. En l'occurrence, cette distance "**doit être au-delà de 2 km, peut-être 3 km, peut-être 4 km.**" Ici le rapport recommande l'exact contraire: "*Continuer à aborder la problématique du bruit plutôt en termes de niveau sonore que de distance.*". (De fait, si les préoccupations de santé étaient centrales et si les éoliennes devaient être à plusieurs kilomètres des habitations, y aurait-il la place pour une seule éolienne dans le Jura Suisse?)

**4.** Hommage à Mme Litzistorf, directrice de l'association qui a réalisé l'étude, lorsqu'elle déclare: "**Il faut reconnaître la souffrance des gens**". Mais hélas, tout dans l'étude telle qu'elle a été réalisée **concourt à l'effet inverse**: le cadrage et la méthodologie, qui excluent la moindre interaction avec les gens qui souffrent; la conclusion de l'étude: "*pas de risque majeur pour la santé*": difficile pour le public d'envisager "*la souffrance des gens*" s'il n'y a pas de risque majeur pour leur santé; et les déformations subséquentes du message au sein du circuit médiatique, du style "*Les éoliennes ne sont pas dangereuses pour la santé*", qui bien loin de susciter l'empathie à l'égard de "*la souffrance des gens*", ne manqueront pas d'induire des attitudes goguenardes **qui au contraire ajouteront à "la souffrance des gens"**. etc etc

Le Jura Suisse est ici dans une ornière. Compte-t-il vraiment en sortir avec cette récente EIS? Pour rester en mode dissonant, nous affirmons ici avec la plus grande conviction que l'éolien industriel va être le projet de tous les Jurassiens: pour certains, ce sera le projet de le développer, pour les autres, cela restera le projet de le détruire.

### **Consternant: la Wallonie**

Le 9 Juillet, Mme Anne Barzin, députée dans la circonscription de Namur, adresse une question écrite à Mr Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, et grand promoteur en chef de l'éolien industriel en Wallonie. Réponse du Ministre le 14 août. Dans son interpellation, Mme Barzin posait des questions spécifiques concernant le syndrome éolien, la prise en compte de l'état des connaissances dans la nouvelle réglementation wallonne pour les développement éoliens, le caractère visiblement insuffisant d'une distance de sécurité qui en pratique est inférieure à 500m, la proposition avancée par l'Union des Villes et Communes Wallonnes de mettre en place un suivi sanitaire etc.

En réponse à tous ces points, le Ministre explique en substance que «syndrome éolien» "*n'est pas reconnu comme un terme scientifique ou médical car il n'est basé que sur des observations*" (sic), et qu'"*aucune étude n'a permis de démontrer que les éoliennes étaient responsables de l'apparition de ces symptômes*", que les normes prévues (distance aux habitations égale à 3 fois la hauteur de



l'éolienne, intensité sonore 45 dBA à l'extérieur des habitations) sont adéquates, et que si on mettait en place un suivi médical pour le bruit des éoliennes, alors il faudrait faire de même pour les autres sources de bruit, et que cela coûterait très cher. Le Ministre insiste en conclusion sur le fait qu'"*aucune étude ne démontre que les éoliennes emportent des risques sanitaires pour les riverains quand on respecte les normes que nous avons fixées*", et, au cas ou: "*Enfin, les études d'incidence sur l'environnement [en France = "études d'impact"] sont là pour pallier aux potentielles insuffisances de ces normes.*"

Deux commentaires s'imposent immédiatement. On semble avoir affaire ici à:

- un **cas aggravé du "syndrome de la langue de bois"**: en effet, le Ministre ne peut pas ne pas savoir que ce qui motive Mme Barzin à l'interpeller sur ces questions de risque sanitaire est **précisément qu'elle n'accorde aucune crédibilité à l'idée que les normes sont adéquates**, notamment les distances éolienne-habitation;

- un **cas aggravé de déni**: comme pour le Jura, il y a dissonance complète entre le discours et le réel. A nouveau, en tant que ministre, Mr Henry ne peut pas ne pas être au courant des dégâts causés par les parcs éoliens en Wallonie. On pourrait multiplier les exemples, contentons-nous d'un seul: article paru le 31 Mars dans la presse wallonne, région de Bastogne: "*Les éoliennes de Bourcy entraînent des nuisances sonores non-prévues.*" Extraits de l'article:

([http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120323\\_00135681](http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120323_00135681))

"*«On était loin d'imaginer de tels désagréments et ces nuisances sonores, souligne le bourgmestre Philippe Collard. **Pourtant, la turbine la plus proche se trouve à 700 m** alors que la Région wallonne prône 350 mètres minimum. Depuis lors, nous avons reçu réactions et plaintes. Nous avons demandé alors une analyse acoustique au frais de l'exploitant en avril et mai 2011. Elle n'indiquait aucune contre-indication. On a alors insisté auprès de la Région wallonne pour avoir une nouvelle étude plus pointue qui a été présentée le 10 février. Elle conclut que l'exploitation des éoliennes respecte les contraintes, mais aussi qu'il y a une émergence importante de bruit dans les bruits de fond d'une valeur de 10 Db. Pour être clair **l'exploitation respecte les conditions émises par son permis, mais les nuisances sont réelles.**»"*

... "*Un autre élu avoue: «On a pris la décision d'accueillir les éoliennes de façon naïve et on a été les dindons de la farce. On ne s'attendait pas à cela.»"*

Deux autres points, en guise de circonstances aggravantes:

- **1.** le recours à l'argument "**on n'est plus à ça près**", ici sous la forme: on ne fait pas de suivi du bruit des autoroutes, des aéroports etc, donc pourquoi ferait-on un suivi du bruit des éoliennes? Le bon sens suggère qu'un suivi du bruit s'impose dans toute situation où le bruit est soupçonné de causer des problèmes de santé. D'autre part, il y a une différence à faire entre des aéroports et autres infrastructures bruyantes **déjà existantes**, et des éoliennes industrielles **qu'on se propose d'ajouter à l'environnement**. Il semble impératif que le fait de faire cette distinction fasse partie de la posture intellectuelle d'un ministre qui précisément est chargé de l'environnement, donc responsable de ce qu'il y advient.

- **2. l'évacuation de la charge de la preuve**: "*aucune étude n'a permis de démontrer*", "*aucune étude ne démontre*". A nouveau, on attendrait d'un ministre de l'environnement qu'il se sente un tant soit peu concerné par la nécessité de promouvoir des études qui permettent de démontrer l'existence ou non d'impacts, sur l'environnement dont il a la charge, de formes d'industrialisation que par ailleurs ce même ministre promeut.

### **Sidérant: la Bourgogne**

Avec la Wallonie ci-dessus, le lecteur a cru sans doute avoir touché le fond... Il nous est d'autant plus douloureux de devoir mentionner ici la Bourgogne que nous avons une affection toute particulière pour cette région... De ses paysages se dégagent un mélange rare de plénitude et d'harmonie, une véritable splendeur... Il faudra voir ce qu'il en restera 600 éoliennes plus tard... En attendant, nous tirons tout le réconfort que nous pouvons de la récente décision de la Communauté de Communes du Val du Beuvron (Nièvre) de ne pas donner suite à une proposition de ZDE. Bravo le Val du Beuvron.

Bref... Samedi 30 Juin, le site Dijonscope.com, média local dijonnais, titre "*Les éoliennes, il n'y a que les gens qui n'en ont pas qui sont contre !*" (sic) et rapporte les propos de Mr François Patriat, Président de Région, qui s'en serait pris, toujours donc selon Dijonscope, à ceux qu'il appelle les "*frileux de l'éolien*", coupables de "*rengaines irrationnelles*". Etant "*particulièrement en verve*", le Président aurait continué en "*houspillant les anti-éoliens sous le regard amical du préfet Pascal Mailhos, un autre "aficionado"*", rapportant même "*l'anecdote d'un proche lui confiant une pétition de 5.000 signatures contre l'éolien dans l'Yonne, qu'il a instantanément transformée "en combustible pour sa cheminée"*". Tout ceci à l'occasion de l'inauguration des éoliennes de Massingy, le 29 Juin. On laissera bien sûr aux citoyens et électeurs le soin d'apprécier, à l'aube d'un quinquennat placé sous le sceau de l'exemplarité des élus, les implications de l'anecdote concernant la pétition des habitants de l'Yonne.

Restons ici, dans le cadre strict de la problématique des risques sanitaires de l'éolien industriel, combatifs et positifs comme toujours: ainsi par exemple, nous nous mettons gracieusement à la disposition de Messieurs Patriat, Mailhos et autres "aficionados", pour aider à établir les contacts initiaux en vue d'un petit voyage d'étude que ces messieurs décideraient éventuellement de faire ... au parc éolien de Waubra.

\*\*\*